

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES



Soutenu par

SOMMAIRE

	Édito >	02
	Introduction >	03
	01 - Alimentation et agriculture durables > 1 - L'alimentation, un secteur à fort enjeu pour la transition écologique 2 - Les acteurs de l'ESS de l'alimentation : apports et opportunités	08
	02 - Déchets et réemploi - Réutilisation - Recyclage > 1 - La nécessité de limiter les déchets implique de repenser nos modes de production et de consommation 2 - Les acteurs de l'ESS des déchets : apports et opportunités	20
	03 - Mobilité durable > 1 - La mobilité, une activité majeure de la vie quotidienne qui porte des enjeux multiples 2 - Les acteurs de l'ESS de la mobilité durable : apports et opportunités	30
	04 - Habitat et bâtiment durables > 1 - Repenser la construction et l'organisation de l'habitat pour un aménagement plus durable des territoires 2 - Les acteurs de l'ESS de l'habitat durable : apports et opportunités	43
	05 - Transition énergétique > 1 - La production et la consommation d'énergie, des activités stratégiques de la transition 2 - Les acteurs de l'ESS de la transition énergétique : apports et opportunités	56
	06 - Éducation à l'environnement et au développement durable >	68
	Conclusion >	72

ÉDITO

À l'heure où tous les regards se tournent vers le plan de relance et la construction du « monde d'après », nous n'avons jamais eu autant de possibilités de transformer un problème en opportunité, en portant une relance tournée vers la transition écologique, qui serait également salvatrice pour notre économie et bénéfique à notre société.

C'est en tout cas la conviction des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui s'investissent sur des projets pérennes pour l'environnement, prônant un modèle de développement plus durable et plus humain. L'engagement vers la transition écologique et énergétique est historique et fait partie intégrante du modèle ESS, en témoigne cette réponse de première nécessité, génératrice d'emploi et de réduction des déchets grâce au réemploi, que proposent les communautés Emmaüs créées dès les années 1950. C'est une conviction et un engagement que l'ADEME et la CRESS partagent.

Cette perspective n'est pas une utopie et cet exemple loin d'être isolé : l'ESS apporte quotidiennement des solutions innovantes et durables, inclusives, pourvoyeuses d'emplois non délocalisables et génératrices d'activité de proximité. C'est le cas notamment dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation, de l'habitat, des déchets, ou encore de l'énergie.

La première condition d'une transition, c'est une volonté de changement ; la seconde c'est l'action et c'est en (re)donnant le pouvoir d'agir aux citoyens que la transition écologique peut réussir. Parmi ses principes fondamentaux, l'ESS inscrit la gouvernance démocratique comme un concept central, avec l'idée qu'une personne égale une voix. Cette participation citoyenne permet à tout un chacun d'être acteur du changement, car après lui avoir permis de conscientiser le problème, elle lui donne l'opportunité de proposer des idées. L'ESS est aussi un levier pour

la transition de nos modes de consommation et de production.

Par son fonctionnement en réseau qui encourage le partage d'information, l'ESS insuffle et inspire au plus près des territoires. Elle favorise la coopération entre acteurs et permet l'émergence de nouvelles filières, de nouvelles compétences et de nouveaux projets en faveur de cette transition.

Cette étude, inscrite dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle entre l'ADEME et la CRESS, a pour objet de définir la place de l'ESS dans la transition écologique et énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes à travers un état des lieux permettant d'envisager des perspectives et des évolutions. Ce partenariat, depuis bientôt 3 ans, a également permis la publication de 5 notes thématiques présentant les acteurs de l'ESS existants et les opportunités de développement de nouvelles activités. Ces publications abordent l'alimentation et les circuits courts, la mobilité, le bâtiment durable, la production d'électricité renouvelable, les manifestations écoresponsables, et viennent alimenter la promotion d'une économie plus solidaire, plus durable ainsi qu'une réflexion quant aux activités à soutenir sur les territoires dans les années à venir.

S'affranchir de la dichotomie entre économie et écologie permet d'aborder ces sujets de manière globale et de très nombreux dispositifs du Plan de relance promeuvent la mise en œuvre des solutions énergétiques et environnementales de demain.

L'ESS est déjà moteur de ces transitions et pleinement mobilisée sur ces questions : notre défi est d'inspirer l'ensemble des économies, d'impliquer l'ensemble des citoyens, d'encourager l'ensemble de la société à converger vers le même objectif. Celui d'un modèle écologique durable et solidaire.



Armand ROSENBERG
Président de la CRESS
Auvergne-Rhône-Alpes

Jérôme D'ASSIGNY
Directeur régional Auvergne-
Rhône-Alpes de l'ADEME





INTRO

Contexte et présentation de l'étude

Green Deal, évolution de la réglementation (Réglementation Environnementale 2020...), mouvements citoyens... : les voyants sont au vert pour engager une véritable transition écologique. D'autant que l'impact du changement climatique est de plus en plus visible (acidification des océans, incendies dévastateurs, sécheresses, inondations, extinction d'espèces, baisses des rendements agricoles...). L'économie sociale et solidaire basée sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial mais aussi l'intérêt collectif nous montre qu'il est tout à fait possible de concilier environnement, utilité sociale et activité économique.

Cette étude a pour objectif de mettre en lumière la place de l'ESS dans la transition écologique sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle ambitionne de dresser un état des lieux des structures de l'ESS dont l'activité principale participe à une transformation des modes de production et de

consommation, vers une plus grande économie et une meilleure gestion des ressources.

L'objectif est de repérer les initiatives exemplaires existantes, mais également les opportunités et les freins au développement de celles-ci. Il s'agit de **révéler des tendances, de mettre en lumière le poids de l'ESS dans la transition écologique, ainsi que les acteurs précurseurs dans ces différents secteurs d'activité.**

Par cette mise en valeur des réponses apportées par l'ESS, cette étude ambitionne également de démontrer aux acteurs publics des territoires, l'intérêt de nouer des partenariats avec ces structures et de les appuyer dans leur développement, afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en termes de transition écologique et de développement durable.





Les liens entre l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et la Transition Écologique et Énergétique (TEE)

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente plus de 30 000 établissements en Auvergne-Rhône-Alpes et regroupe des associations, mutuelles, coopératives, fondations et sociétés commerciales de l'ESS, dans divers secteurs d'activité. Elle occupe une place importante dans la transition écologique, du fait de son positionnement historique (certaines associations ou entreprises comme Emmaüs participaient à l'économie circulaire avant que ce concept ne fasse irruption en tant que tel), et de la proximité de va-

leurs entre ESS et transition écologique. On constate que les structures de l'ESS sont aujourd'hui très présentes dans le secteur du réemploi, de l'éducation/sensibilisation à l'environnement et investissent depuis de nombreuses années d'autres secteurs comme l'alimentation durable ou encore l'écomobilité.

L'ESS peut constituer un véritable levier pour accélérer la transition écologique par sa gouvernance spécifique et ses valeurs mises en pratique. En effet, elle place les personnes au coeur de l'action et donc invite les citoyens, salariés, entreprises, etc. à participer aux décisions et aux changements. Les structures de l'ESS ont un ancrage territorial fort qui leur permet de traiter les enjeux au plus près des

préoccupations et spécificités locales.

Les activités des entreprises sociales et solidaires sont les seules à s'inscrire statutairement dans une logique de pérennité de leur modèle socioéconomique. Les bénéfices et les excédents sont systématiquement réinvestis en majorité ou en totalité dans l'entreprise. Le capital est faiblement ou pas du tout rémunéré. Il s'agit de préserver ainsi durablement des activités économiques d'intérêt collectif ou d'utilité sociale au profit de l'ensemble des parties prenantes qui concourent à leur réalisation sur le territoire (salariés, usagers bénéficiaires ou clients, bénévoles, associés, collectivités, etc.).



On constate que les structures de l'ESS sont aujourd'hui très présentes dans le secteur du réemploi, de l'éducation/sensibilisation à l'environnement et investissent depuis de nombreuses années d'autres secteurs comme l'alimentation durable ou encore l'écomobilité.



PANORAMA DES STRUCTURES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5 grandes thématiques ont été retenues pour classer les entreprises de l'ESS actives dans le champ de la transition écologique :



AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLE



DÉCHETS ET RÉEMPLOI - RÉUTILISATION - RECYCLAGE



MOBILITÉ DURABLE



HABITAT ET BÂTIMENT DURABLE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE OU ÉNERGIES DURABLES

Méthodologie de l'étude

L'élaboration d'une première base de données a été amorcée à partir du croisement du fichier des acteurs de l'ESS (source : retraitement de fichier INSEE), avec les annuaires de différents réseaux et structures investis dans le champ de la TEE (ADEME, collectivités territoriales, Réseau des ressourceries, Graine, etc.)¹. L'objectif étant de s'appuyer sur les réseaux disposant d'une bonne connaissance des structures déjà engagées dans la TEE, et d'identifier, parmi celles-ci, lesquelles relèvent du secteur de l'ESS.

En parallèle, des entretiens avec des structures de différents secteurs d'activité de la transition écologique ont été conduits, afin de mettre en avant les initiatives exemplaires et de mieux comprendre les enjeux pour leur secteur d'activité.

Des précisions concernant la méthodologie sont apportées en annexe de cette étude.

Les structures peuvent relever de 2 thématiques complémentaires : par exemple Mobilité durable & Déchets pour les ateliers vélo (qui promeuvent un moyen de mobilité douce et active, tout en évitant la production de déchets par la réparation, la vente d'occasion et le réemploi de pièces mécaniques).

¹ Liste plus complète en annexe



Le choix a été fait de les raccrocher à une thématique principale (ici, la mobilité) et de leur affecter une thématique secondaire (les déchets).

Parce que l'ESS est particulièrement active en matière de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement au changement (travail sur la capacité d'agir des citoyens et des entreprises), un sixième focus sur l'«Éducation à l'Environnement et au Développement Durable» a été réalisé pour montrer l'importance de cette activité au sein de l'ESS.

Certaines structures, quant à elles, s'avèrent compliquées à classer dans l'une ou l'autre de ces thématiques, car elles ont une activité très transversale (exemple : France Nature Environnement). Celles-ci ont donc été comptabilisées sous une catégorie large «Transition écologique», ou bien «Nature et

biodiversité» lorsqu'elles sont vraiment dédiées à la préservation de l'environnement naturel.

Toutefois, elles ont pour la très grande majorité une activité centrée sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement à destination de tout type de publics (citoyens, entreprises, collectivités...). Elles seront donc intégrées dans le paragraphe spécifique consacré à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sans être étudiées comme un secteur d'activité à part entière.

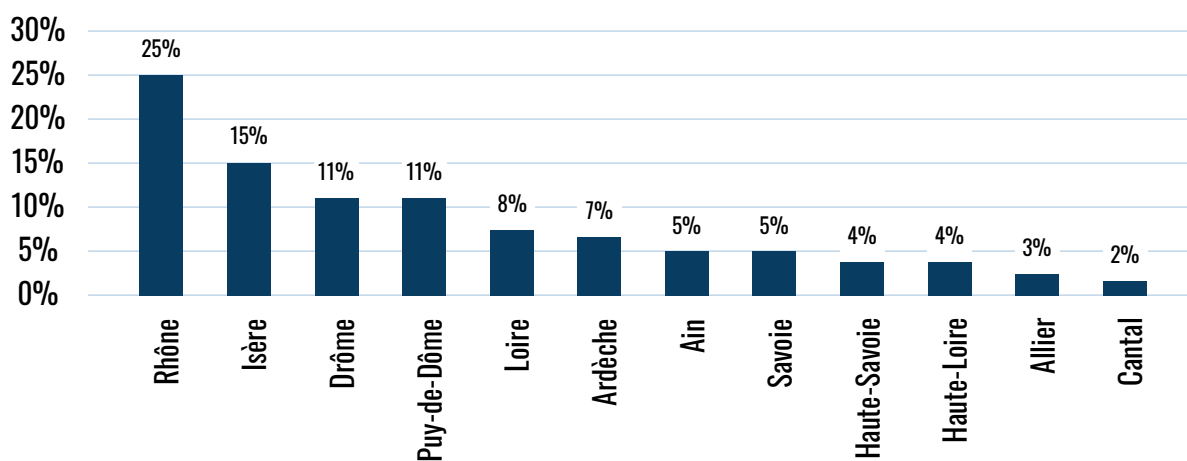
Loin de rechercher l'exhaustivité et de se centrer sur une analyse quantitative, les chapitres qui suivent visent plutôt la mise en lumière du rôle des acteurs de l'ESS dans la transition et les opportunités de développement qui s'offrent encore à eux dans les années à venir.

Un premier recensement a permis d'identifier 704 établissements de l'ESS dont les activités s'inscrivent dans le champ de la TEE (dans certains secteurs d'activité, seule la structure tête de réseau a été comptabilisée : c'est le cas par exemple des AMAP). Parmi ces structures, la grande majorité sont des associations (92 %), mais les coopératives (6 %) sont également bien représentées et le nombre de sociétés commerciales de l'ESS, plus récentes, est en croissance.

Répartition géographique

Le Rhône, l'Isère et le Puy-de-Dôme font partie des départements les plus représentés dans la base de données des structures ESS et TEE, ce qui est cohérent avec le dynamisme économique de ces départements.

Répartition géographique des structures étudiées

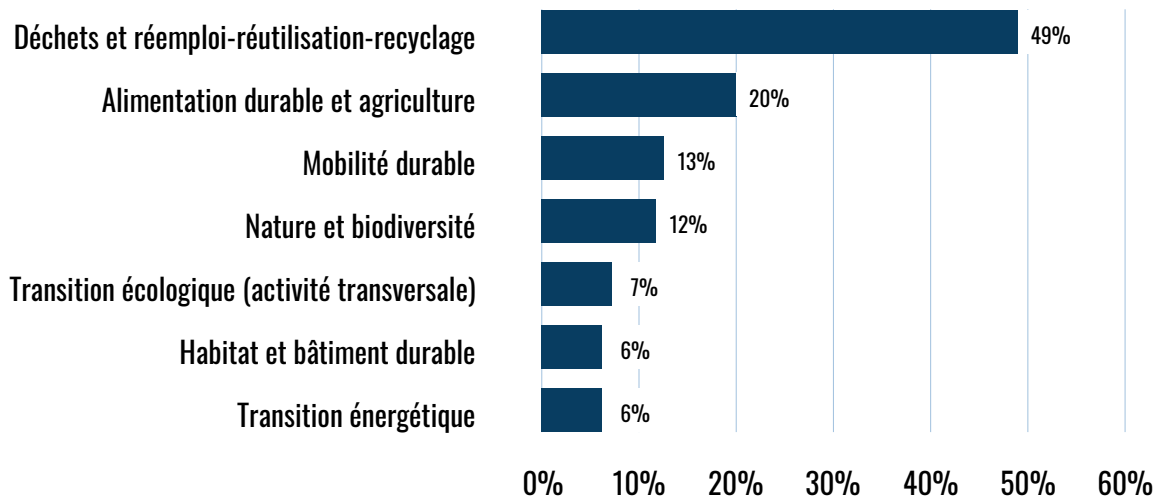




Répartition thématique

En prenant en compte les thématiques principale et secondaire des établissements recensés, on observe que celle des déchets / RRR concerne la moitié des structures. Cela s'explique par le fait que les acteurs de l'ESS sont historiquement très présents sur les activités de réemploi.

Activités principales et secondaires des structures étudiées



Nombre de structures étudiées par grande thématique

	Principale	Secondaire
Déchets et Réemploi-Réutilisation-Recyclage	279	72
Alimentation et agriculture durables	135	4
Mobilité durable	87	1
Nature et biodiversité	80	1
Transition écologique	50	0
Transition énergétique	40	0
Habitat et bâtiment durables	33	8



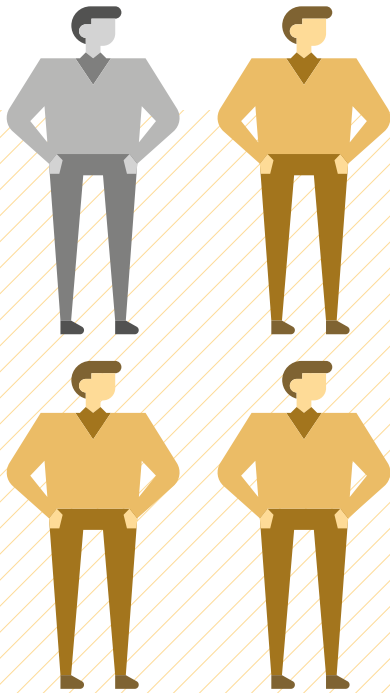
01

Alimentation et agriculture durables

01 · L'alimentation, un secteur à fort enjeu pour la transition énergétique

02 · Les acteurs de l'ESS de l'alimentation : apports et opportunités

L'ALIMENTATION, UN SECTEUR À FORT ENJEU POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



1/4 des Français
rencontrent des
difficultés à se
procurer une
alimentation saine
leur permettant de
faire 3 repas
par jour.

L'alimentation est un besoin humain fondamental et vital dont les évolutions reflètent les changements de société. Les systèmes alimentaires se sont sans cesse complexifiés au fur et à mesure du développement humain, pour atteindre aujourd'hui un stade industriel, tertiairisé et globalisé.

Cette complexification conduit notamment à la **multiplication des intermédiaires** entre le producteur et le consommateur, qui peuvent être très éloignés géographiquement et socialement. Par ailleurs, le contenu de l'assiette s'industrialise avec la progression du « prêt-à-manger » et de la restauration collective. Les comportements alimentaires se modifient également, et on observe une diminution du temps du repas (surtout en semaine).

Dans ce système agricole et alimentaire, **les personnes précaires ont peu accès à une alimentation durable et équilibrée** : 1/4 des Français rencontrent des difficultés à se procurer une alimentation saine leur permettant de faire 3 repas par jour². L'Agence nationale de la sécurité alimentaire définit l'insécurité alimentaire comme la situation d'une population qui déclare ne pas avoir assez à manger, « souvent » ou « parfois », ou « ne pas pouvoir manger tous les aliments qu'elle souhaite pour des raisons financières ». Dans une étude de 2005-2007, elle évalue à 12,2% la part de la population en situation d'insécurité alimentaire³.

De plus, la déconnexion entre la capacité de régénération naturelle des sols et leur niveau d'exploitation a des conséquences irréversibles sur l'environnement, qui pourraient mettre en péril les futures capacités nourricières de la Terre.

L'alimentation et l'agriculture durables viennent ainsi répondre à des enjeux à la fois sociaux, de santé, économiques et environnementaux. **Ces modes de consommation et de production plus vertueux s'appuient sur des dynamiques territoriales locales et bon nombre de structures de l'ESS.**

² Baromètre de la pauvreté, Ipsos, 2019

³ Anses, étude Inca2



Enjeux environnementaux

- Limiter la dégradation et l'artificialisation des sols (en diminuant les intrants chimiques et les monocultures) ainsi que la déforestation ;
- Limiter le réchauffement climatique, et notamment l'impact du transport des marchandises alimentaires à travers le globe et des cultures sous serres ;
- Réduire les déchets associés à l'alimentation, notamment le gaspillage alimentaire.



Enjeux sociaux

- Améliorer la santé de la population ;
- Redonner confiance à la population dans l'alimentation, limiter les scandales alimentaires ;
- Limiter les conflits d'accès à la terre ;
- Garantir l'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour l'ensemble de la population mondiale (lutter contre la sous-nutrition et la malnutrition).



Enjeux économiques

- Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du métier d'agriculteur ;
- Créer des emplois non délocalisables sur les territoires, réduire la financiarisation de l'économie agricole ;
- Assurer une juste répartition de la valeur au profit de l'amont de la filière (agriculteurs).

Nouvelles tendances

Face à ces enjeux, la demande des consommateurs pour des produits locaux, de qualité et en agriculture biologique (même si l'offre de ces derniers n'est pas toujours locale) est en pleine croissance. La crise de la COVID-19 est venue renforcer cette tendance, en démultipliant **les initiatives de soutien aux circuits de proximité, pour augmenter la résilience des territoires et la pérennité des commerces et exploitations locales.**

Cette tendance en faveur des circuits alimentaires courts et de proximité va de pair avec les préoccupations du consommateur en faveur de la création d'emplois et d'une rémunération plus juste des produits, pour lutter contre la fragilisation des producteurs, à travers le **commerce équitable** par exemple.

Afin de garantir l'accès pour tous à une alimentation de qualité et suffisante, des opérations de sensibilisation et de **lutte contre le gaspillage alimentaire** se développent également auprès de tous les publics, et notamment les plus jeunes, avec la réalisation d'opérations dans les cantines scolaires.

Cette forte demande en faveur d'une alimentation durable accessible s'est notamment traduite par un renforcement du rôle des territoires sur cette question. Les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, issus de la Loi d'avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt de 2014, sont construits collectivement par les acteurs d'un territoire : agriculteurs, entreprises de transformation, distribution et commercialisation, collectivités locales et acteurs publics, organismes de recherche, associations et collectifs citoyens, etc. Un PAT est entendu comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations, pour une **articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger »** (agroécologie, valorisation des produits du territoire, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.).

C'est dans ce contexte que de nombreux acteurs de l'ESS, historiques et plus récents, ont développé une offre agricole et alimentaire plus durable.

LES ACTEURS DE L'ESS DE L'ALIMENTATION : APPORTS ET OPPORTUNITÉS



Panorama de l'ESS dans l'alimentation et l'agriculture durables

Les enjeux de l'alimentation durable sont multiples et trouvent des solutions à l'échelle locale, qui est l'échelle d'action privilégiée des acteurs de l'ESS. Ces derniers sont présents depuis longtemps sur la thématique de l'alimentation, à **chaque maillon de la filière** :

- **Les activités de production** : les coopératives agricoles, les jardins de cocagne, etc.
- **La transformation** : les conserveries coopératives, les légumeries, etc.
- **La collecte / logistique** : des groupements de producteurs, des entreprises proposant des plateformes numériques de mutualisation des flux et livraisons, etc.
- **La distribution** : le commerce équitable, les magasins coopératifs, les épiceries solidaires, les paniers et AMAP, l'aide alimentaire, les groupements d'achat, etc.
- **La sensibilisation du consommateur** : associations et entreprises sensibilisant au mieux manger, au moins gaspiller, au don alimentaire, etc.

Plus spécifiquement, l'ESS agit par exemple pour :

- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ; promouvoir tous les types d'agriculture durable, y compris l'agriculture urbaine et les jardins partagés ;
- Favoriser une production agricole durable comme **vecteur d'inclusion socioprofessionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi et des personnes porteuses d'un handicap** (réseau ASTRA, exploitations maraichères en ESAT, ACI, etc.) ;
- Développer la valeur par la création et la transformation de produits ;
- Favoriser les démarches de sensibilisation et d'éducation, et la **création de lien social à travers l'alimentation** (atelier potager et permaculture, atelier cuisine visant à limiter le gaspillage alimentaire, lieu de cuisine collectif, etc.) ;
- Favoriser l'accès à tous à une alimentation durable et de qualité (épiceries solidaires, groupements d'achats, etc.).



139 structures de l'ESS de l'alimentation et l'agriculture durables identifiées en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que 286 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysane (AMAP) et 102 coopératives agricoles bio.



L'APPORT PARTICULIER DE L'ESS :

Force est de constater que les initiatives en faveur d'une alimentation plus durable sont avant tout développées et expérimentées à une échelle très locale. Pour répondre aux enjeux et à la demande croissante, et ainsi **permettre à ces projets de changer d'échelle, il apparaît nécessaire de développer les coopérations au sein de la filière alimentaire**, à l'échelle des territoires. L'ESS offre un cadre propice au développement de projets collectifs, associant différents types d'acteurs, notamment grâce à des modèles coopératifs. En facilitant la mutualisation et la coopération, ils permettent la structuration d'une filière. On peut citer par exemple le **Groupement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP)**, une société coopérative d'intérêt collectif dans le Rhône, qui réunit une cinquantaine d'activités de transformation et distribution dans l'alimentation bio-locale, dans un rayon de 150km autour de Lyon.

Le Bol, qui est un pôle de coopération sur l'alimentation réunissant une trentaine d'organisations lyonnaises, illustre également le potentiel

de coopération territoriale de l'ESS. Ses membres sont des acteurs de la production, la transformation, la distribution et le développement de l'agriculture paysanne. L'objectif, à travers des temps d'échange collectifs, est de susciter des projets entre acteurs du territoire pour dynamiser la filière alimentaire.

En outre, face à la fermeture des commerces, notamment alimentaires, dans les territoires ruraux, de plus en plus de projets ESS proposent de réouvrir des lieux et d'apporter des services qui répondent aux besoins des territoires, en impliquant les habitants et les acteurs locaux. **Du fait de son modèle participatif, l'ESS permet donc à ces territoires de repenser le modèle des commerces alimentaires et de renouveler l'offre en adéquation avec les attentes de la population.** Les exemples sont multiples, à l'image des **Comptoirs de Campagne**, magasins commercialisant des produits locaux en circuit court et des services de proximité, dans les centres-bourgs.



Les solutions apportées par l'ESS

Maintenir et développer une agriculture locale et de qualité

L'agriculture est le premier maillon du système alimentaire. Développer une production agricole durable et responsable permet de retrouver une terre de qualité, et de répondre à la demande croissante en produits locaux et respectueux de l'environnement. Pourtant, des **difficultés d'accès au foncier** (diminution des surfaces agricoles, concurrence pour l'accès aux terres, etc.), **mais également aux savoir-faire**, notamment pour les néo-agriculteurs (environ 1/3 des installations), persistent. L'ESS tente de s'attaquer à ces problématiques.

L'Économie Sociale et Solidaire est particulièrement présente dans la thématique de l'alimentation durable à travers les **coopératives agricoles**, qui sont des acteurs importants de structuration des filières agroalimentaires

alternatives. Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes recense ainsi **102 coopératives et filiales certifiées Agriculture biologique sur la région** (1 coopérative sur 3)⁴. Toutefois, la concentration des activités et l'émergence de grands groupes coopératifs rend parfois complexe la conciliation d'un objectif de profits sur des marchés très concurrentiels et celui de juste rémunération des producteurs. **Le soutien aux agriculteurs** émane donc aujourd'hui également d'une multitude d'autres structures de l'ESS, qu'il s'agisse des espaces-tests agricoles, des foncières à l'image de Terres de Liens, etc.

Un autre enjeu auquel les acteurs de l'ESS cherchent à répondre est le **maintien de l'agriculture en ville**, notamment à travers les jardins qui permettent à la production alimentaire d'être réintroduite dans les territoires urbains. L'association Le Passe-Jardins ressource par exemple **183 jardins**

partagés d'habitants dans la région. Ces derniers permettent à des citoyens de cultiver eux-mêmes des fruits et légumes, pour s'en partager ensuite la récolte. Ils offrent l'accès à une alimentation produite localement, à moindre coût, et ont un fort aspect pédagogique en permettant aux habitants de se réapproprier les savoirs jardiniers.

Les **20 Jardins de Cocagne** de la région allient quant à eux production maraîchère biologique, distribution en circuits courts à leurs adhérents et insertion sociale et professionnelle (sous forme d'Ateliers Chantiers d'Insertion).

Certaines initiatives s'emparent également de la question de la transformation des produits dans les fermes ou à proximité, pour apporter un complément de revenu aux agriculteurs et/ou éviter les pertes et le gaspillage liés à la saisonnalité.

⁴ Panorama de la coopération agricole 2017 Auvergne-Rhône-Alpes, Coop de France AURA





Freins à surmonter :

- Difficultés à supporter les coûts spécifiques du bio dans l'agriculture (beaucoup de main d'œuvre, peu de subventions pour de petites superficies, manque de visibilité, contraintes de volume, etc.).
- Sur les activités de production, présence d'aléas climatiques qui peuvent contraindre le choix des cultures et nécessiter des installations sous serre et font également peser un risque important sur les exploitations en monoculture.
- Réticence au changement chez certains producteurs, qui craignent de ne plus pouvoir répondre aux exigences de l'aval de la filière.
- Difficulté d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Terroirs de Haute-Loire** – Une SCIC qui regroupe des agriculteurs, artisans, organisations professionnelles et bénéficiaires pour faire connaître les produits agricoles et alimentaires d'Auvergne.
- **Terre de Liens** – Un réseau national qui vise à enrayer la disparition des terres agricoles, en achetant du foncier agricole pour le louer aux agriculteurs qui s'installent ou se développent.
- **ARDEAR AURA** – L'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural fédère 9 associations départementales qui ont pour but de promouvoir l'agriculture paysanne, le dynamisme des campagnes et des conditions de vie décentes pour les paysans.
- **Ilots Paysans** – Une association qui rassemble des agriculteurs, associations, coopératives, citoyens et collectivités locales dans l'animation d'un espace-test en archipel en Auvergne. 14 « fermes-tests » sont aujourd'hui accompagnées.
- **Les Incroyables Comestibles** - Un mouvement promouvant l'agriculture urbaine participative, avec de nombreuses associations locales qui incitent les citoyens à planter des plantes nourricières dans l'espace public, de manière libre et partagée.

Rapprocher le consommateur et le producteur (circuits alimentaires de proximité) et favoriser une alimentation de qualité pour tous

Face à la complexification des systèmes alimentaires, des initiatives s'attellent à rapprocher le producteur et le consommateur en créant des circuits alimentaires de proximité. Cette proximité se manifeste à travers la distance géographique moindre mais également les liens sociaux entre le consommateur et le producteur.

Les acteurs de l'ESS dans la thématique de l'alimentation durable travaillent particulièrement à **faciliter**

l'implication des citoyens dans leur alimentation, et à intensifier les liens entre les différents maillons de la chaîne, tout en réduisant le nombre d'intermédiaires.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **286 AMAP**. Ces associations mettent en lien direct des paysans avec un groupe de consommateurs, qui s'engagent à acheter leur production à un prix équitable et en payant à l'avance. Les consommateurs rencontrent les paysans sur une base régulière pour récupérer leurs produits, fixent de manière collective les règles de gestion de l'AMAP et partagent les risques d'aléas avec les producteurs.





Freins à surmonter :

- Fortes contraintes logistiques et organisationnelles des livraisons pour les agriculteurs qui vendent en circuit court.
- Formation insuffisante chez les agriculteurs sur le fonctionnement en circuit court (communication commerciale, logistique des livraisons, réglementations sanitaire et commerciale, viabilité économique, etc.).
- Inadéquation entre l'offre et la demande (type de produits, volumes, prix, etc.) encore trop importante.
- Freins psychologiques au niveau des consommateurs (changement des pratiques d'achat, prix perçu élevé, communication peu adaptée à certains publics, etc.).

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Coop des Dômes** – Un magasin coopératif et participatif à Clermont-Ferrand : les membres-coopérateurs participent aux décisions d'approvisionnement et au fonctionnement du magasin avec quelques heures de bénévolat par mois ; en échange d'un accès à des produits locaux, de qualité, à un prix accessible.
- **La Charrette bio** – Une association qui organise la vente directe de produits locaux à 100 % en agriculture biologique, sous forme de paniers. L'association est administrée par ses 15 producteurs, et propose 6 points de livraison à Grenoble.
- **Mangez Bio Isère** – Une SCIC qui propose un accompagnement logistique et commercial aux producteurs et transformateurs isérois bio afin de développer leurs ventes dans le secteur de la restauration collective et commerciale.
- **VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun)** – Une association qui favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de l'agglomération lyonnaise. Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits courts) et superflus (limitation des emballages).



Lutter contre le gaspillage alimentaire

En France, 10 millions de tonnes d'aliments consommables sont jetés chaque année⁵. La lutte contre le gaspillage alimentaire répond à des enjeux environnementaux (diminution des déchets dans une logique d'économie circulaire) et sociaux (redistribution des invendus à des publics en difficulté alimentaire).

La législation française a été pionnière en la matière avec l'adoption de la **loi Garrot contre le gaspillage alimentaire adoptée**

en 2016. Cette réglementation interdit aux professionnels de détériorer leurs invendus alimentaires, et inscrit la solidarité comme modalité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les actions prioritaires énoncées sont, dans l'ordre d'importance : la sensibilisation des consommateurs, le don aux associations d'aide alimentaire, le don pour l'alimentation animale et enfin le compostage.

En 2020, la **Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** (AGEC) renforce les obligations de la loi Garrot. Elle intègre une nouvelle obliga-

tion pour les professionnels de la restauration collective de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, les structures de l'ESS sont des acteurs importants de la prévention du gaspillage alimentaire, à travers la **sensibilisation des consommateurs et notamment dans la restauration collective**. Les acteurs de l'ESS jouent également un rôle d'**intermédiaire entre les professionnels et les associations d'aide alimentaire**. Ils développent enfin des solutions de **compostage de proximité**⁶.



⁵ Source : Le Monde, 2018

⁶ Voir partie Déchets et réemploi - Réutilisation - Recyclage



Freins à surmonter :

- Structuration insuffisante de la filière : les producteurs peuvent faire face à des problématiques pour écouler leurs stocks par moment, ce qui peut générer du gaspillage.
- Moyens financiers, logistiques et humains limités pour les associations qui récupèrent les denrées alimentaires (camions - éventuellement frigorifiques, chauffeurs, lieux de stockage, réfrigérateurs, etc.), ce qui limite leur capacité à collecter les dons, notamment pour des faibles quantités ou des zones géographiques moins denses.
- Des idées reçues qui perdurent et une réticence des consommateurs et des restaurateurs à développer certaines pratiques (exemple : « doggy-bag » au restaurant).

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Le chaînon manquant** – Une association lyonnaise qui lutte contre le gaspillage alimentaire en récupérant des invendus alimentaires auprès de professionnels et en les redistribuant à des associations caritatives.
- **Phenix** – Une entreprise nationale agréée ESUS, qui propose plusieurs alternatives pour les invendus alimentaires, dont la revente à prix réduits sur une application.
- **Récup'&Gamelles** – Une association lyonnaise engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers la collecte d'invendus, leur transformation et vente à petits prix, ainsi que des animations et des ateliers anti-gaspillage à destination du grand public.



☑ **Continuer à développer les circuits courts, le bio, le local et la qualité** qui sont de véritables tendances de fond. Les marchés publics présentent notamment un effet levier important : la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (**EGalim**) de 2018, impose aux services de restauration collective publics à compter du 1er janvier 2022, de proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

☑ Travailler avec les territoires pour **créer, développer et valoriser des filières locales** (exemple des Signes d'Identification de Qualité et d'Origine, des labels, etc.).

☑ Compléter le modèle économique des structures agricoles, via le **développement d'activités de transformation** de légumes, permettant également d'absorber les surplus de production (conserves de soupes, purées et coulis).

☑ S'appuyer sur le développement des **plateformes numériques de distribution** pour toucher de nouvelles cibles.

☑ Poursuivre la **sensibilisation des consommateurs** au travers d'actions pédagogiques autour du « bien produire », « bien manger » et « moins jeter ».

☑ S'appuyer sur le financement participatif et les **monnaies locales** pour soutenir les projets de production alimentaire bio et locale, au juste prix.

FOCUS

Biau Jardin (Gerzat, 63)

Biau Jardin a été créé en 1997, avec un passage en SCIC en 2007. La structure produit en maraîchage biologique et distribue ses légumes et produits bio via les paniers, sa boutique et le demi-gros.

Actuellement, la structure compte 200 associés : salariés, collectivités, consommateurs, soutiens privés, réseau ESS et agriculture bio...

C'est l'une des rares SCIC sur l'agriculture en insertion : elle embauche des personnes en difficulté par rapport à l'emploi pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel. Biau Jardin emploie 25 ETP dont 13 ETP en insertion.

Elle s'inscrit dans le mouvement des SIAE agricoles et de transformation alimentaire, dont font partie les Jardins de Cocagne (qui sont très implantés en Auvergne-Rhône-Alpes, à l'image des Jardins de Lucie à Communay dans le Rhône) et le réseau

ASTRA (Agriculture Sociale et thérapeutique en Rhône Alpes).

La culture au Biau Jardin s'effectue sur 17 ha, dont la majorité est en location (Biau Jardin est propriétaire de 5 ha de terre) et dans 2 serres (2000 m² au total, non chauffées). Ses circuits de commercialisation :

- Vente aux particuliers (1000 paniers bio/semaine dans 50 dépôts de l'agglomération clermontoise, boutique à la ferme).
- Demi gros pour restaurants, restaurations collectives (collectivités et établissements scolaires via la plateforme Auvergne Bio Distribution), supérettes...

Ses produits bio se veulent équitables et solidaires. Biau Jardin réalise des paniers de légumes étudiants, agit pour la sensibilisation citoyenne, soutient toutes les initiatives locales et donne ses surplus de récoltes à des associations caritatives.





02

Déchets et réemploi - Réutilisation - Recyclage

01 · La nécessité de limiter les déchets implique de repenser nos modes de production et de consommation

02 · Les acteurs de l'ESS des déchets : apports et opportunités

LA NÉCESSITÉ DE LIMITER LES DÉCHETS IMPLIQUE DE REPENSER NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION



"l'équivalent de 2,9 planètes serait nécessaire si le mode de vie des Français était généralisé à la population mondiale"

Nos systèmes de production modernes fonctionnent majoritairement de façon linéaire : des ressources sont extraites pour fabriquer divers biens, qui sont consommés puis jetés lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Ce schéma a atteint ses limites économiques, environnementales et sociales.

La production des équipements a un fort impact environnemental car elle consomme beaucoup de ressources, à tel point que l'équivalent de 2,9 planètes serait nécessaire si le mode de vie des Français était généralisé à la population mondiale⁷.

En bout de chaîne, les quantités de déchets produits ne sont pas totalement absorbées par les filières de traitement ou de recyclage et un certain nombre finissent dans des immenses décharges dans les pays en développement, ou dans la nature. L'utilisation du plastique ayant été multipliée par 20 en 50 ans⁸, on parle d'un « 7ème continent de plastique » pour évoquer les immenses amas de déchets présents dans les océans.

La réduction de la consommation des ressources utilisées et des déchets produits, à travers des modes de production et de consommation circulaires, apparaît donc comme une nécessité. Les acteurs de l'ESS, présents historiquement dans les activités de réemploi et réutilisation, proposent des alternatives.

⁷ Source : ADEME, Infographie économie circulaire, février 2019

⁸ Source : Ellen Macarthur fondation, The new plastics economy : Rethinking the future of plastics, 2016



Enjeux environnementaux

- Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables, en anticipant la raréfaction de certaines ressources comme les métaux (cuivre, argent, zinc, nickel), le sable, l'eau, etc ;
- Limiter l'incinération ou l'enfouissement des déchets, afin notamment de réduire les émissions de GES et de préserver les milieux ;
- Allonger la durée de vie des appareils manufacturés par la réutilisation de matières premières secondaires : développement d'une économie de service, de réparation, recyclage, réemploi.



Enjeux économiques et sociaux

- Réduire les coûts de gestion et de traitement des déchets pour la collectivité et les citoyens ;
- Créer des emplois locaux sur le territoire ;
- Contribuer à l'émergence de nouveaux métiers et à la formation de personnes éloignées de l'emploi.

Nouvelles tendances

La gestion des déchets englobe les opérations de collecte, de tri, de traitement, de valorisation (réparation/vente/réutilisation pour prolonger la durée d'usage)⁹ et d'élimination. Ce sont des activités clés de l'économie circulaire, système qui vise à optimiser l'utilisation des ressources en s'appuyant sur **3 principes : réduire les intrants / réutiliser / recycler**.

Les enjeux de la gestion des déchets concernent aussi bien l'amont que l'aval de la filière, du producteur au consommateur.

Côtés professionnels, des incitations émanent des récentes lois :

- La **loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** donne notamment la priorité à la prévention et réduction de la production de déchets (bâtiments et travaux publics) et vise à développer la valorisation et le réemploi des déchets ;
- La **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)**, quant à elle, fixe des

objectifs d'optimisation du cycle de vie des produits mis sur le marché, de réemploi, d'allongement de la durée de vie des produits, de meilleure collecte (seulement 50% des emballages sont porteurs d'une consigne de tri), d'intégration d'un taux minimal de matière recyclée dans les produits, etc.

Côté consommateurs, la loi AGECE fixe des objectifs de **renforcement de l'information du consommateur**, pour lui permettre de devenir acteur en faisant les bons choix de consommation, et en adoptant les bons réflexes. En effet, une étude de 2019 conduite par l'Observatoire Société et Consommation (Obsoco) courant 2019 met en évidence les changements de comportements des consommateurs français. Si le tri, le recyclage des objets ou la réduction des emballages semblent être entrés dans les pratiques quotidiennes, **le réemploi ou le partage d'objets (économie collaborative) semblent encore appropriés par une part très faible de la population**. Le travail de sensibilisation reste donc à approfondir sur ce volet.

⁹ Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.

La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.

Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.

LES ACTEURS DE L'ESS DANS LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS : APPORTS ET OPPORTUNITÉS



Panorama de l'ESS dans la gestion et l'évitement des déchets en AURA

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire proposent des solutions sur l'ensemble de la filière, de la production de biens à la sensibilisation du consommateur.

- Les entreprises de l'ESS sont des acteurs historiques de la collecte des déchets et du réemploi, mais aussi de la valorisation. **L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité** : textile, mobilier, appareils électriques et électroménager, jouets, matériaux, etc. et aussi biodéchets !
- À travers **l'upcycling et la réutilisation**, de nombreuses structures de l'ESS créent également de nouveaux produits design ou à forte valeur ajoutée, dans une logique d'économie circulaire.
- Sur le volet prévention, de nombreux acteurs de l'ESS proposent des **activités de sensibilisation du consommateur**, des ateliers de montée en compétences pour apprendre à fabriquer soi-même ou à réparer les objets.

351 structures de l'ESS identifiées sur la thématique des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes. Les entreprises d'insertion par l'activité économique sont très largement représentées.





L'APPORT PARTICULIER DE L'ESS :

Le secteur du réemploi se prête bien au développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, par la multitude d'acteurs que les projets doivent fédérer pour réussir : collectivités territoriales, acteurs économiques du territoire, habitants, etc. La **gouvernance multi-acteurs** est donc à la fois l'un des moteurs et une condition de réussite de ce type de projets.

L'exemple de la renaissance de la filière du réemploi des bouteilles en verre le montre bien. En effet, l'intérêt de redévelopper un système de consigne/réemploi n'est plus à prouver pour les producteurs, les acteurs publics et les consomma-

teurs. Cependant, la viabilité de l'activité nécessite de traiter des volumes conséquents (environ un million de bouteilles) et ainsi de couvrir un large territoire, faisant fortement augmenter les coûts logistiques liés à la collecte. Pour développer une activité comme celle-ci, il apparaît donc essentiel de réfléchir à la **mutualisation d'activités** mais également d'associer à la gouvernance les producteurs et consommateurs qui permettront au projet de devenir rapidement réalité. Au-delà de la gouvernance multi-acteurs, le **réinvestissement des bénéfices dans le projet** garantit également une capacité d'innovation et de développement de l'activité à moyen terme.



Les solutions apportées par l'ESS

Favoriser le réemploi et la réutilisation

Les filières « Responsabilité Élargie du Producteur (REP) » font l'objet d'un dispositif de gestion des déchets basé sur le principe du pollueur-payeur. Le transfert de la responsabilité en matière de gestion et/ou de financement des déchets a lieu de la collectivité vers les producteurs. Une éco-contribution est instaurée sur les produits concernés, qui sert à financer la collecte et le traitement des déchets sur ces filières. Il en existe à ce jour près d'une vingtaine. **Les structures de l'ESS sont très présentes sur les métiers de la collecte, du tri et du traitement de certaines filières REP, en particulier celles dites des « Textiles, Linge de maison et Chaussures » (TLC), des « Déchets d'Éléments d'Ameublement » (DEA) et des « Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques » (DEEE).**

Les activités de réemploi et réutili-

sation constituent un **support pertinent d'accompagnement socioprofessionnel vers un retour à l'emploi durable**, ce qui explique notamment le nombre important d'acteurs de l'ESS présents sur ces missions. Ce sont souvent des activités qui demandent beaucoup de moyens humains et d'opérations très manuelles : que ce soit dans la filière textile, DEEE ou même de l'ameublement, un tri fin des objets doit être fait, afin de séparer ce qui est réemployable / réutilisable, des autres déchets destinés au recyclage.

De plus, les structures de l'ESS, dans ce secteur d'activités, endossent une mission de **sensibilisation du grand public** à la réduction des déchets et au changement d'habitudes de consommation. Cela suppose une **présence forte sur le territoire**, souvent de leurs salariés en insertion, au travers d'événements ou sur les lieux de collecte. Cette sensibilisation contribue à l'at-

teinte des objectifs de réemploi / réutilisation / recyclage nationaux, et n'est aujourd'hui pas assurée par les acteurs classiques du traitement de déchets, en raison du caractère chronophage et non rentable de cette activité.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte **une cinquantaine de ressourceries / recycleries** (53 structures ont été dénombrées dans cette étude), spécialisées dans la collecte, le réemploi et la réutilisation ; ainsi que de **nombreuses communautés Emmaüs (30 structures comptabilisées)**, qui ont des activités de collecte ciblées (mobilier, textile, DEEE) et de revente.

La **Croix Rouge Française**, avec **70 établissements** recensés, ainsi que **Le Relais**, ou encore **la fédération ENVIE**, sont des acteurs de poids de l'ESS en matière de réemploi et réutilisation.





Freins à surmonter :

- Captation du gisement : si le réemploi repose uniquement sur l'apport volontaire sur site, les structures ont des difficultés à capter un volume de déchets suffisant. Un partenariat avec la collectivité, notamment pour disposer de caissons en déchetterie, voire de personnels en haut de quai, permet d'augmenter sensiblement le nombre d'objets à réemployer.
- Fléchage du gisement vers le recyclage ou la valorisation (énergétique) : l'activité de recyclage est largement financée par l'écocontribution, et les activités de réemploi / réutilisation peinent encore à bénéficier du même financement. Un soutien financier plus important à ces activités permettrait d'assurer la viabilité économique de l'activité.
- Difficulté à trouver / financer des lieux de stockage importants (avec également un fort besoin d'ateliers de tri pour la gestion des déchets).
- Manque de communication sur les initiatives, compétences et le potentiel de l'ESS : une plus grande visibilité de leurs activités contribuerait à asseoir leur légitimité en démontrant leur impact socio-économique, et contribuerait au développement de leurs structures.
- Concurrence des produits low cost pour les produits réparés : cela conduit les acteurs à se différencier en proposant des produits réemployés de qualité, mais nécessite des opérations de tri de plus en plus spécialisées.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Envie Rhône-Alpes** - Une entreprise de l'ESS industrielle et de services intégrant 3 métiers complémentaires : le réemploi, la logistique de proximité et le traitement de déchets. Historiquement, le groupe ENVIE s'est spécialisé dans la collecte, le traitement, la réparation et la revente de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
- **Les Chantiers Valoristes** - Une association basée en Savoie, qui porte une activité de recyclerie, et a une double vocation : à la fois faciliter le parcours d'insertion de personnes, parmi les plus éloignées de l'emploi, par l'activité économique ; et développer le réemploi de matériaux ou de produits initialement destinés à l'enfouissement ou l'incinération.
- **Enjoué** - Une Entreprise à But d'Emploi à Villeurbanne, qui propose de collecter, trier, nettoyer et reconditionner des jeux et jouets de tous types, en salariant d'anciens demandeurs d'emploi. Les jouets sont ensuite revendus à prix accessible, ce qui permet de réduire son budget, en faisant un geste concret pour l'environnement et l'emploi local.



Collecter et valoriser les biodéchets

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. partie Alimentation et agriculture durables). La part qui ne peut être évitée peut, quant à elle, faire l'objet d'une valorisation spécifique, via **le compostage ou la méthanisation** : il s'agit en effet d'une ressource importante en matière et en énergie.

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit **la mise en place d'une solution pratique de tri à la source pour les biodéchets de tous les ménages avant 2025**. On estime en effet qu'ils représentent

environ un tiers de la poubelle des ordures ménagères d'un foyer. Depuis 2016, les gros producteurs qui produisent au moins 10 tonnes de biodéchets par an se sont, pour leur part, vu imposer cette obligation de tri et valorisation.

Les acteurs de l'ESS se sont emparés de ces enjeux et des opportunités qui y sont liées, en proposant :

- des **solutions de collecte et de valorisation des biodéchets, afin de structurer la filière** ;
- des **actions de sensibilisation et formation au compostage**.

Pour les particuliers, les solutions sont multiples, et peuvent être déclinées sous forme de composteur individuel, ou collectif (en pied d'immeuble ou au sein d'un quartier). Pour les professionnels, de même, le compostage peut

s'envisager in situ ou bien sur une plateforme de compostage après collecte.

Le compost produit par les installations de compostage, en tant que fertilisant, doit disposer d'une homologation ou d'une autorisation pour être distribué ou commercialisé. Au contraire, le compost produit en proximité (compost de quartier, d'immeuble, d'établissement), peut y déroger puisqu'il est la plupart du temps redistribué aux participants à l'opération.

Cette étude a identifié **13 structures de l'ESS** proposant une offre de services liée au compostage des biodéchets, sans compter les nombreux composteurs de quartier qui peuvent être portés par des associations locales.





Freins à surmonter :

- Réticences des particuliers à composter, notamment en milieu urbain, en raison des nuisances supposées (odeurs, nuisibles, etc.) : importance de développer la sensibilisation et les opérations emblématiques pour faire changer le regard sur le compostage.
- Manque d'identification des déchets organiques comme une ressource.
- Trop peu d'incitations à trier les biodéchets pour les professionnels (beaucoup produisent moins de 10 tonnes de biodéchets, et pour ceux qui dépassent cette limite, pas de contrôles et d'incitations).
- Peu de foncier disponible dans les villes : les installations de plateforme de compostage en milieu urbain demandent de grandes surfaces de foncier, qui sont difficiles à trouver.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Les Alchimistes** – Une entreprise de l'ESS implantée à Villeurbanne, qui propose des solutions de collecte et compostage des biodéchets aux professionnels, mais aussi aux particuliers, via l'identification de bornes d'apport volontaire. Elle accompagne aussi les collectivités dans le déploiement des solutions de collecte pour les ménages.
- **Eisenia** – Une coopérative implantée à Lyon, qui propose de la collecte des biodéchets aux professionnels et du lombricompostage sur des plateformes collectives, mais également des actions de sensibilisation et formation au lombricompostage pour les particuliers.
- **Terra Preta** – Une association implantée à Clermont-Ferrand, qui ambitionne de développer des lieux conviviaux autour de la collecte des biodéchets. Son objectif est de centraliser la collecte des biodéchets sur un lieu emblématique, qui soit également un lieu où l'on puisse cultiver en milieu urbain. Grâce à des partenariats, les biodéchets sont redirigés vers des centres de traitement pour les revaloriser sous forme de biogaz et de compost.



Les perspectives de développement pour l'ESS

☑ **Développer l'activité de réemploi sur de nouvelles filières porteuses** : à titre d'exemple, la filière du BTP (déchets inertes et éléments issus de la déconstruction) représente des opportunités en termes de structuration de filière et de développement économique de nouvelles activités.

☑ **Développer les partenariats avec les éco-organismes et les metteurs en marché** (entreprises de production), mais également les collectivités, pour un accès à un gisement complémentaire de produits et objets à réemployer.

☑ **Se positionner sur les achats publics durables**, en répondant conjointement avec des entreprises conventionnelles sur des marchés qui comportent des clauses sociales et environnementales.

☑ **Développer les parcours de formation professionnelle** pour intégrer notamment des notions de connaissance et différenciation des matériaux et de leurs propriétés. La création de titres professionnels permettra une meilleure reconnaissance des compétences développées dans les ressourceries / recycle-ries et la conception d'un parcours de formation (voir encadré ci-dessous – GEIM / REED), tremplin vers d'autres emplois du secteur.

¹¹ Voir partie Habitat et bâtiment durables

FOCUS



GEIM/REED (Rillieux-la-Pape / 69)

GEIM (Groupe Emplois Innovations Métropole) a été créé il y a 27 ans. Il est composé d'entreprises solidaires : une Association Intermédiaire (REED), un Atelier et Chantier d'Insertion, un Jardin d'utilité sociale et collective, une Recyclerie (REED-ACI), une Association de Services à la Personne (REF) et un Organisme de Formation (REN).

GEIM emploie 70 permanents dont 3 sur la recyclerie. 300 salariés par mois sont en mission d'insertion, dont 22 sur la recyclerie.

Le projet de recyclerie a été lancé en 2016 dans le contexte suivant : fermeture d'une caserne militaire permettant de disposer d'un entrepôt, dispositif des « donneries » et absence de recyclerie dans cette partie de l'agglomération, cumul des compétences déchets et insertion dans la métropole de Lyon, présence d'acteurs complémentaires et historiques (Foyers Notre Dame, Emmaüs,

Armée du Salut, La Clavette ...).

La croissance a été très rapide grâce aux dons et sollicitations de la population. En 2020, 15 tonnes d'objets sont réemployées chaque mois.

La ressourcerie a été retenue pour créer un titre professionnel d'agent de réemploi pour les salariés en parcours d'insertion, avec le Réseau national des Ressourceries.

Ce cursus a été testé en 2020, évalué conjointement avec des collègues et partenaires, il fera ensuite l'objet d'une validation nationale. Le diplôme sera délivré par l'organisme de formation de GEIM/REED puis le cursus se diffusera par essaimage. La construction du parcours et des modules est en cours, sur les 4 axes (collecte, valorisation, vente, sensibilisation).

03



Mobilité durable

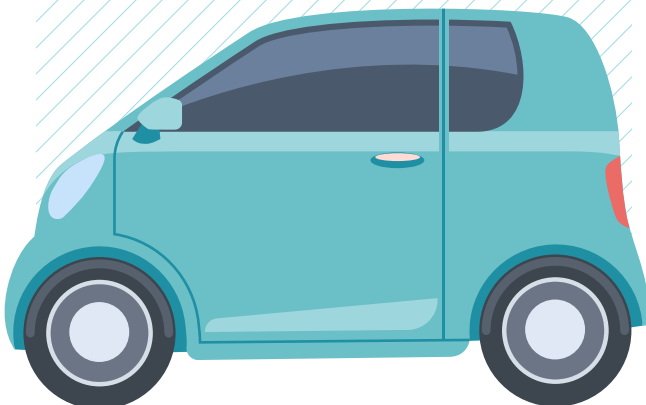


- 01** · La mobilité, une activité majeure de la vie quotidienne qui porte des enjeux multiples
- 02** · Les acteurs de l'ESS de la mobilité durable : apports et opportunités



LA MOBILITÉ, UNE ACTIVITÉ MAJEURE DE LA VIE QUOTIDIENNE QUI PORTE DES ENJEUX MULTIPLES

En région
Auvergne-Rhône-
Alpes, parmi les
20 millions de
déplacements
quotidiens internes
réalisés, 90% le
sont en voiture



La mobilité est essentielle à nos sociétés humaines: c'est ce qui nous permet d'aller au travail, faire ses courses, mais également de partir en vacances, de se sociabiliser, etc.

La récente crise sanitaire et l'immobilisation forcée qu'elle a engendrée à ses débuts a bien montré l'importance de la mobilité dans nos vies quotidiennes. Elle a mis en lumière son utilité, mais également ses désagréments. L'intensité des déplacements en France a des effets néfastes non seulement sur l'environnement mais également sur le bien-être des usagers : embouteillages, temps de trajets en transports en communs, etc.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les 20 millions de déplacements quotidiens internes réalisés, 90% le sont en voiture. La moitié du temps, la voiture est utilisée pour des trajets de moins de 5 km¹².

Les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle constituent alors un levier important pour répondre à des enjeux au cœur de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités sociales.

¹² Source : Enquête nationale Transports et Déplacements, 2008



Les enjeux de la mobilité durable



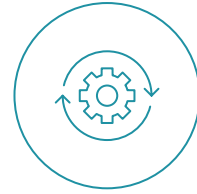
Enjeux sociaux et économiques

- Favoriser l'accès à l'emploi : 25 % des demandeurs d'emploi ont déjà refusé un emploi faute de solution de mobilité¹³ ;
- Soulager le budget des ménages : le transport dans un foyer représente en moyenne 18 % du budget et est le 2^{ème} poste de dépense¹⁴ ;
- Encourager une mobilité active : les modes de déplacement peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé publique, notamment en générant de la pollution de l'air et en ne favorisant pas la mobilité active (ce qui peut être vecteur d'obésité).



Enjeux environnementaux

- Réduire les GES : en France, le transport représente près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre et 32 % de la consommation d'énergie finale¹⁵ ;
- Réduire la consommation d'énergies fossiles : l'essentiel du pétrole consommé est utilisé dans les déplacements¹⁷ ;
- Développer l'éco-conception des moyens de transport : le modèle de production des moyens de transport est encore trop peu basé sur l'économie circulaire. La réparation, le réemploi et le recyclage des matériaux doivent être améliorés, notamment en ce qui concerne les batteries des véhicules électriques.



Enjeux organisationnels

- Réduire les embouteillages et la congestion du trafic ;
- Réduire l'impact du dernier kilomètre : le développement de l'e-commerce conduit à une croissance des flux de transport et notamment en ville, où le « dernier kilomètre » jusqu'au consommateur est particulièrement coûteux et polluant ;
- Sécuriser les parcours pour les modes de déplacement « doux ».

Nouvelles tendances

On assiste aujourd'hui à une prise de conscience de la nécessité d'une mobilité plus durable et la demande de service sur la mobilité douce explose. Les modes de déplacement se diversifient, avec l'apparition des

appareils en libre-service comme les trottinettes électriques, et rencontrent des consommateurs désireux de plus de flexibilité.

¹³ Source : Labo de la mobilité inclusive, 2016

¹⁴ Source : Direction Départementale des territoires 63, janvier 2020

¹⁵ Source : Ministère chargé du développement durable, 2010

¹⁷ Source : 59% du pétrole est utilisé par les transports. Donnée portant sur l'année 2011, issue du World Oil Outlook 2014 de l'OPEP (p.89). Cette part est appelée à augmenter à hauteur de 63% en 2040 selon l'OPEP.



L'écomobilité regroupe les solutions permettant de limiter le recours à la voiture individuelle :

- Les modes de déplacement doux (marche, vélo dont vélo-cargo et vélo électrique, etc.) ;
- Le transport partagé (covoiturage, autopartage)
- Des véhicules moins polluants, moins énergivores (dont carburants alternatifs), l'éco-conduite ;
- Des transports en commun en lien avec le transport partagé et les déplacements doux, afin de favoriser l'intermodalité¹⁸ ;
- Le télétravail et les tiers lieux, car le déplacement qui consomme le moins est celui qu'on ne fait pas.

Face à l'explosion de la demande (+19 % de fréquentation cyclable entre 2013 et 2019, +5 % entre 2018 et 2019 au niveau français)¹⁹, la France s'est dotée d'outils législatifs pour encourager et encadrer le développement de ces modes de transports doux. Depuis 2018, les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site ont l'obligation d'élaborer un **Plan de Mobilité (PDM)**. Ce dernier doit **encourager le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle**.

Dans la continuité, la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** du 24 décembre 2019 est venue renforcer la prise en charge par les employeurs des coûts de mobilité alternative de ses salariés. Cette loi structurante a également pour objectif de renforcer **l'organisation et la planification des déplacements à l'échelle des territoires**. L'ambition est d'améliorer les déplacements au quotidien pour tous les citoyens

et dans tous les territoires, en développant des solutions plus accessibles, plus adaptées à la diversité des besoins et plus propres.

Les collectivités AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) proposent de nouveaux services, élaborent et mettent en œuvre des plans de mobilité avec une coordination renforcée entre les acteurs concernés.

Cette loi constitue une opportunité pour les acteurs de la mobilité durable, qui pourront prendre part à sa mise en œuvre avec les collectivités locales.

Les questions de mobilité individuelle sont essentielles, mais la question des **livraisons et du transport de marchandises** l'est tout autant, dans un contexte où les livraisons à domicile explosent, du fait de l'explosion continue du e-commerce ces dernières années. Le dernier kilomètre, qui sépare les grands centres de distribution des clients finaux, pose des problèmes organisationnels complexes, et est aujourd'hui le plus coûteux, économiquement et environnementalement. Il y a donc une demande croissante des acteurs pour le **développement de solutions de livraison alternatives aux véhicules grands gabarits à moteur thermique**. La **vélogistique**, ou livraison vélo, est au cœur de cette réflexion, et constitue un marché en plein essor. Des acteurs de l'économie sociale et solidaire s'en saisissent et proposent des solutions, aujourd'hui encore très locales et centrées sur une activité (livraison de repas à vélo, collecte de compost à vélo, etc.), qui mériteraient de changer d'échelle.

¹⁸ L'intermodalité désigne l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet

¹⁹ Vélo & Territoires - Revue Vélo & Territoires n°60 - Été 2020



LES ACTEURS DE L'ESS DE LA MOBILITÉ DURABLE : APPORTS ET OPPORTUNITÉS



Panorama de l'ESS dans la mobilité durable

Historiquement, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire se sont investis en faveur d'une **mobilité inclusive** :

- Ils proposent des réponses et des **solutions physiquement et financièrement accessibles** aux catégories de populations exclues d'un accès à la mobilité, notamment en zone rurale.
- Ils favorisent et diffusent les innovations dans le secteur de la mobilité et **mettent en lien les acteurs de la mobilité et de l'insertion**.
- Ils **aident les personnes en insertion ou en recherche d'emploi** à acquérir une autonomie dans leurs déplacements.

Il s'agit de penser l'accompagnement à la mobilité de tous les publics via : des services de location, de réparation, un accès aux différents modes individuels de déplacement, au permis de conduire, aux modes collectifs de déplacement comme les transports en commun, mais aussi aux solutions partagées comme le covoiturage ou l'autopartage.

Les principaux domaines d'activité de l'ESS dans l'écomobilité sont les suivants :

- **Animation et conseil pour différents publics** (sensibilisation à l'usage du vélo, conseil à la mobilité pour les personnes en recherche d'emploi...)
- **Vente de services** en lien avec le développement local (services d'autopartage, activité de planification des modes de déplacements...)
- **Réparation et vente de produits** (ateliers réparation de vélos, garages solidaires...)

88 structures de l'ESS ont été identifiées sur la thématique de la mobilité durable en région Auvergne-Rhône-Alpes.





L'APPORT PARTICULIER DE L'ESS :

De nombreux acteurs de l'ESS se positionnent sur une approche complète de la mobilité, en réponse aux enjeux sociaux et environnementaux : il convient de penser une **mobilité inclusive et durable**, qui s'appuie sur les modes de transport plus respectueux de l'environnement et réduit les inégalités de déplacement.

La **poursuite d'une utilité sociale** dans leur projet, amène les structures de l'ESS à travailler plus particulièrement à :

- Rendre la mobilité accessible à tous y compris la mobilité douce (par exemple, permettre à tous de pouvoir avoir accès à un vélo électrique mais aussi de prendre confiance dans l'utilisation de ce moyen de transport). Les acteurs de l'ESS

utilisent **le levier culturel et social plutôt que technologique** pour développer la mobilité durable.

- Développer des **solutions alternatives et innovantes sur le plan des usages**, qui font leurs preuves (covoiturage coopératif et solidaire, apprentissage à l'usage des transports en commun, garages solidaires, auto-écoles sociales, etc.).

L'ancrage local fort des structures de l'ESS leur permet de proposer des offres sur-mesure, complémentaires aux transports publics, qui contribuent à l'attractivité du territoire. Elles concourent à lever les freins au changement de comportement par des solutions concrètes et accessibles, souvent en zones isolées, ou pour les personnes en situation de précarité.



Les solutions apportées par l'ESS

Promouvoir et faciliter les mobilités douces

De nombreux acteurs de l'ESS se positionnent sur **la sensibilisation aux mobilités douces et actives**.

On trouve majoritairement des associations de promotion de la pratique du vélo en milieu urbain. Ces acteurs agissent à la fois auprès des citoyens et des acteurs publics, afin d'améliorer les conditions de pratique du vélo et de faciliter leur utilisation pour les usagers. Les actions de sensibilisation

et de formation réalisées par de multiples associations locales sont ainsi nécessaires pour permettre un déploiement plus massif des solutions de mobilité douce.

La FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, met en réseau les associations locales qui promeuvent l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens sur l'ensemble du territoire français. Elle encourage les partages d'expériences, constitue une ressource pour les élus et techniciens des

collectivités locales, réalise des enquêtes, organise des événements nationaux autour du vélo, etc.

D'autres structures, quant à elles, développent de nouvelles solutions de mobilité innovantes, en vue de favoriser le déploiement des mobilités douces au quotidien, en **réponse à des problématiques spécifiques : déplacement de personnes à mobilité réduite, livraisons en centre-ville**, etc.





Freins à surmonter :

- Peu d'impact direct sur les aménagements cyclables, qui dépendent des décideurs publics. Besoin d'un travail de plaidoyer plus fort des structures de promotion du vélo auprès des acteurs publics.
- Insuffisance de la diffusion des solutions de mobilité douce auprès des publics spécifiques : coûts d'équipements qui peuvent être dissuasifs pour les personnes en situation de précarité, formations nécessaires de ces publics à l'utilisation du vélo, de la trottinette, etc.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Planète vélo animation** – Une association lyonnaise qui développe des animations auprès de l'Education nationale, de collectivités locales et d'entreprises, pour promouvoir la pratique du vélo.
- **Via Romana** – Une agence d'expérimentations sous forme associative, qui accompagne les collectivités à la mise en place d'aménagements cyclables temporaires en impliquant les citoyens.
- **Toutenvélo** – Une coopérative qui propose de la livraison de courses à vélo ou des déménagements à vélo sur le territoire grenoblois, afin d'éviter le recours aux véhicules individuels.
- **BENUR** – La société commerciale MONSHAREPROJET a été accompagnée par l'incubateur ESS Ronalpia et la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes dans son projet d'innovation sociale : le développement d'un vélo en libre-service pour les personnes à mobilité réduite. Benur est un vélo utilisable en toute autonomie, accessible directement en fauteuil roulant.



Limiter l'utilisation de véhicules individuels : covoiturage et autopartage

La mobilité durable consiste également à développer des **solutions de moindre usage des véhicules individuels et de meilleure articulation des offres de mobilité (intermodalité)**. En zone rurale notamment ou dans des zones peu desservies par les transports en commun, où les distances parcourues sont plus longues, l'enjeu consiste à optimiser l'usage de la voiture et à limiter sa possession et son utilisation individuelles.

Le **covoiturage** désigne le fait de partager un véhicule entre

plusieurs usagers pour un même trajet, ponctuel ou régulier.

L'**autopartage** est un système de location de véhicules, permettant de bénéficier d'une voiture ponctuellement lorsqu'elle n'est pas utilisée par les autres usagers. Ces véhicules partagés peuvent appartenir à des particuliers, à des entreprises, ou à la structure gérante du service d'autopartage.

Ces solutions sont souvent proposées via des **plateformes d'intermédiation**, mettant en relation conducteur et passager, ou loueur de voiture et usager du service. Certaines grandes plateformes d'intermédiation sont assez éloignées de l'économie sociale et

solidaire dans leur fonctionnement. Mais en réalité l'économie collaborative et l'ESS se fondent sur des valeurs assez proches, de confiance, de communauté, de responsabilité partagée, etc. Il est donc naturel que certains acteurs de l'ESS proposent des solutions de partage de la mobilité en ligne.

L'utilisation du numérique pouvant freiner le déploiement de ces solutions auprès de certaines populations, de nombreuses structures de l'ESS proposent également un **accompagnement clé en main aux personnes souhaitant trouver de nouvelles solutions de mobilité**, afin que le covoiturage ou la location de véhicules demeure accessible à tous.





Freins à surmonter :

- Besoin de financements publics pour soutenir dans la durée certaines actions indispensables, et difficulté à atteindre un flux de déplacement suffisant pour une masse critique et un modèle économique rentable, notamment dans les zones géographiques peu denses.
- Faible couverture du réseau mobile et niveau insuffisant d'équipement smartphone pour certaines populations (personnes âgées et en précarité), qui freine l'accès aux solutions proposées.
- Nécessité pour les acteurs de monter en compétence sur les métiers de développement, intégration, exploitation de plateformes Internet.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **ECOV** – Une entreprise agréée ESUS, qui propose le service Covoit'ici, avec des bornes de covoiturage connectées, qui permettent de covoiturer sans réservation. 2 des 5 lignes de covoiturage proposées sont en région AURA.
- **Mobicoop** – Une coopérative, anciennement appelée Covoiturage-libre, qui propose la mise en relation des covoitureurs sans prendre de commission sur les trajets.
- **CITIZ** – Une coopérative qui gère des flottes de véhicules en autopartage pour les particuliers et les professionnels. Deux agences locales se trouvent en région AURA : Citiz LPA et Citiz Alpes-Loire. A travers son offre Ma Chère Auto, CITIZ Alpes-Loire lance une offre d'autopartage entre particuliers, complémentaire aux bornes d'autopartage déjà implantées dans l'espace public.
- **Aid'Auto 42** – Une association qui propose un transport accompagné à la demande dans le département de la Loire. Cela permet aux personnes isolées d'avoir accès à une solution de mobilité, sans avoir à posséder un véhicule individuel.



Allonger la durée de vie des véhicules et vélos

Limiter l'impact environnemental des moyens de mobilité passe également par une logique d'économie circulaire, dans laquelle les véhicules peuvent être réparés ou réutilisés afin d'allonger leur durée de vie. Les acteurs de l'ESS sont particulièrement actifs dans cette démarche, à travers les garages solidaires ou les ateliers vélo.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **57 ateliers vélo**, qui sont situés majoritairement dans le Rhône et l'Isère et très peu présents dans les départements auvergnats.

Ces derniers proposent aux usagers de **réparer eux-mêmes leur vélo**, en bénéficiant du matériel nécessaire et de conseils. En proposant des pièces détachées récupérées sur des vieux vélos, les ateliers vélo favorisent le réemploi et la réutilisation. Ils agissent également pour la **facilitation de la pratique du vélo** en diminuant les coûts pour les usagers. L'Heureux Cyclage, réseau des ateliers vélo participatifs dont le siège est en AURA, fédère un grand nombre de ces ateliers.

Côté garages solidaires ou garages associatifs, on en dénombre une petite dizaine dans l'ensemble de la région, ratta-

chés pour certains à des réseaux nationaux (réseau APREVA, fédération Solidarauto, etc.). L'objectif est proche de celui des ateliers vélos : proposer de la **location, réparation et vente de véhicule à petit prix**. Pour certains garages associatifs, il s'agit aussi de permettre aux personnes de réparer elles-mêmes leurs véhicules.

Les ateliers vélo et les garages solidaires contribuent à rendre les citoyens autonomes par l'apprentissage de la réparation de leur moyen de transport. Une partie de ces structures sont sous forme d'ateliers chantier d'insertion et cumulent donc des missions environnementales et sociales.





Freins à surmonter :

- Peu de dons de véhicules par rapport à la demande pour les garages solidaires.
- Difficile implantation des ateliers vélo en zone rurale car la demande est moins importante (distances plus grandes, aménagements moins adaptés).

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **La Fabrique à Biclou** – Une association qui propose des ateliers vélos, avec pour objectif de promouvoir et de rendre accessible à tous la pratique et la réparation de vélos, dans un territoire de montagne (Saint-Pierre-en-Faucigny).
- **Solidarauto 63** – Un garage solidaire associatif à Clermont-Ferrand qui répare des voitures issues de dons et les revend à bas prix à des personnes dans le besoin.



Les perspectives pour les acteurs de l'ESS

☑ **S'appuyer sur les plans de mobilité entreprises, développer des partenariats avec les entreprises** pour financer des actions de mobilité durable.

☑ **Développer des solutions numériques** telles que des applications de service à la mobilité, pour faciliter les déplacements (attention toutefois au caractère excluant pour certaines populations des outils numériques).

☑ **S'appuyer sur des financements nationaux innovants** (France Mobilité, fondations privées comme

par exemple la fondation Norauto, PSA, etc.) pour consolider les modèles économiques de ces structures.

☑ **Développer des solutions de logistique du dernier kilomètre à vélo** (vélogistique), qui constitue un marché en expansion très rapide et dont l'ESS s'est encore peu emparée en Auvergne-Rhône-Alpes. Les acteurs pourront s'inspirer d'initiatives qui existent dans d'autres régions, comme AlternMobil en Occitanie.

FOCUS



Wimoov (agence Aura)

Wimoov a été créée en 1995 et est issue du covoiturage et des dispositifs de sécurité routière proposés aux étudiants (solutions de retour au domicile après soirées).

L'association a ensuite étendu son action aux publics en précarité et a créé des plateformes « d'éco mobilité inclusive », pour accompagner aux changements de mobilité vers une solution optimale et durable, qui réponde aux besoins des usagers.

Wimoov conseille, accompagne et met en œuvre les différents leviers pour favoriser cette mobilité (pédagogie, matériel, partenariat, financement).

Actuellement plus de 25 plateformes sont opérationnelles dans 10 régions : fonctionnant comme un guichet unique, la plateforme propose, après un diagnostic, d'analyser le besoin et de proposer une solution de mobilité personnalisée. Ces plateformes fonctionnent avec 920 partenaires, dont plus de 100 professionnels de la mobilité.

L'objectif de Wimoov : une mobilité adaptée à chacun, « pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale ». Il s'agit d'« accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité autonome, durable et responsable ».

Wimoov a participé à la mise en place d'un « diplôme interuniversitaire de conseiller mobilité insertion », avec l'Université de Paris 12 et le Laboratoire Mobilité inclusive. Le cursus de formation continue est en cours de test, le cursus de formation initiale est en cours de construction.

Aujourd'hui, Wimoov se positionne sur les volets environnementaux, notamment en favorisant la sensibilisation des usagers aux modes doux et alternatifs. L'association participe au programme PEnD-Aura+, porté par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA EE) et réunissant 19 partenaires locaux dans l'objectif de réduire l'impact des déplacements sur les territoires à l'échelle régionale.



04

Habitat et bâtiment durables

- 01** · Repenser la construction et l'usage des bâtiments pour un habitat plus durable
- 02** · Les acteurs de l'ESS du bâtiment durable : apports et opportunités



REPENSER LA CONSTRUCTION ET L'USAGE DES BÂTIMENTS POUR UN HABITAT PLUS DURABLE

En France, c'est à peu près 42 millions de tonnes de déchets qui sont produites annuellement par le secteur du bâtiment.

Les secteurs de l'habitat et de l'industrie du bâtiment au sens large sont responsables d'un volume très important de consommation de ressources et de déchets produits à l'échelle mondiale. En France, c'est à peu près 42 millions de tonnes de déchets qui sont produites annuellement par le secteur du bâtiment²⁰. Afin d'amorcer une transition dans le secteur du bâtiment et de réduire son empreinte écologique, de nombreuses initiatives se développent, autour de **l'écoconstruction, du réemploi des matériaux du bâtiment, de l'habitat participatif et la mutualisation des espaces**, etc. Les usages et les modes d'habiter sont en profonde mutation et la **coopération au sein des filières professionnelles ou de groupes d'usagers** représente une des clés du secteur de la construction durable.

La crise sanitaire de 2020 est venue révéler les inégalités sociales déjà observées dans le secteur du logement et dans l'accès à un habitat de qualité : petites surfaces et manque d'extérieur, logements non isolés ou insalubres, manque de luminosité, etc. Ces constats accélèrent la nécessité de repenser l'habitat.



²⁰ Ville et Aménagement durable, <http://www.ville-amenagement-durable.org/Reemploi>, février 2021



Les enjeux du bâtiment durable



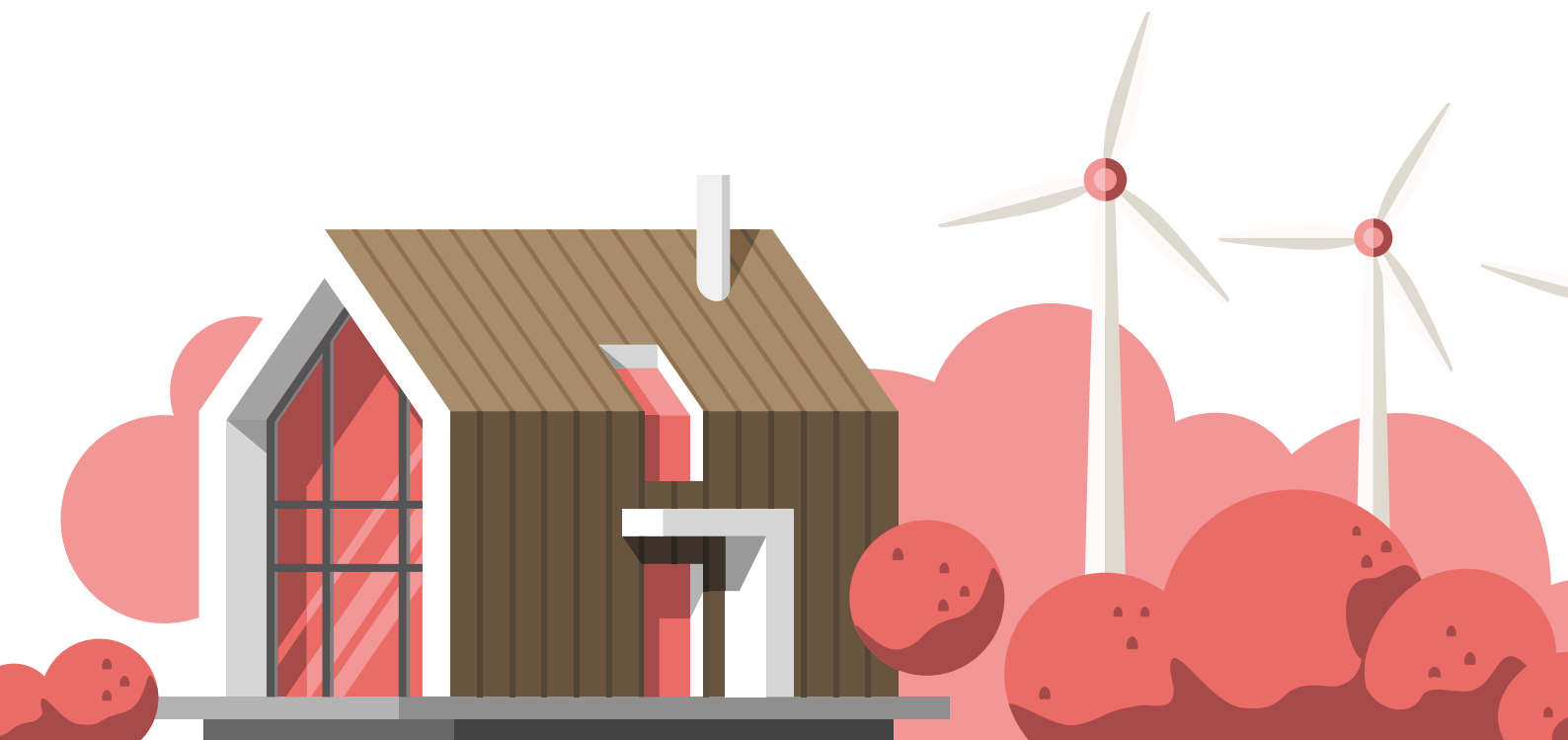
Enjeux environnementaux

- Réduire les déchets dans le secteur du bâtiment.
- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent : en France, le chauffage représente encore 75 % des émissions de GES liées au logement en 2017²¹.
- Réduire les émissions de CO2 liées aux matériaux, via l'utilisation d'éco-matériaux, produits localement.



Enjeux sociaux et économiques

- Faciliter l'accès à un logement décent pour tous, réduire la part du budget logement dans le budget des ménages : 10 % du parc de logements français en 2013 présentait au moins 3 défauts, gênants ou graves²².
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale, en remettant du lien dans le secteur du logement (habitat partagé, etc.)
- Créer des emplois dans le secteur de l'éco-construction et de la rénovation énergétique (emplois verts)
- Baisser les coûts financiers de la construction sur du plus long terme : développer des bâtiments avec un usage modulable, une réversibilité.



²¹ Source : Les émissions de CO2 liées à l'énergie en France de 1990 à 2017 - Facteurs d'évolution et éléments de comparaison internationale, SGDD, septembre 2019

²² Source : Insee, enquête Logement 2013



Nouvelles tendances

L'habitat constitue un secteur avec des activités très diverses, qui doivent aujourd'hui être repensées à travers le prisme d'un aménagement durable des territoires.

Concevoir, construire et rénover de manière plus durable, c'est :

- **Développer la coopération** entre tous les acteurs dès la conception du projet.
- **Rendre les habitants acteurs** de la ville durable (autoconception et autofinition, habitats partagés, gestion participative...) et privilégier les écoquartiers qui améliorent le cadre de vie et le lien social.
- **Innover sur les matériaux et les techniques** (les écomatériaux stockent le carbone, sont produits et transformés localement, sont mis en œuvre avec des techniques simples et innovantes).
- **Mieux anticiper la gestion des ressources et les cycles de vie** (démarche de sobriété, habitat démontable, réemploi/recyclage/revalorisation des matériaux, prise en compte de l'impact de la déconstruction dans le choix des matériaux, réduction du gaspillage, rénovation/réparation...).
- **Prendre en compte les évolutions climatiques**

(conception bioclimatique, végétalisation...) **et le numérique** (BIM, domotique).

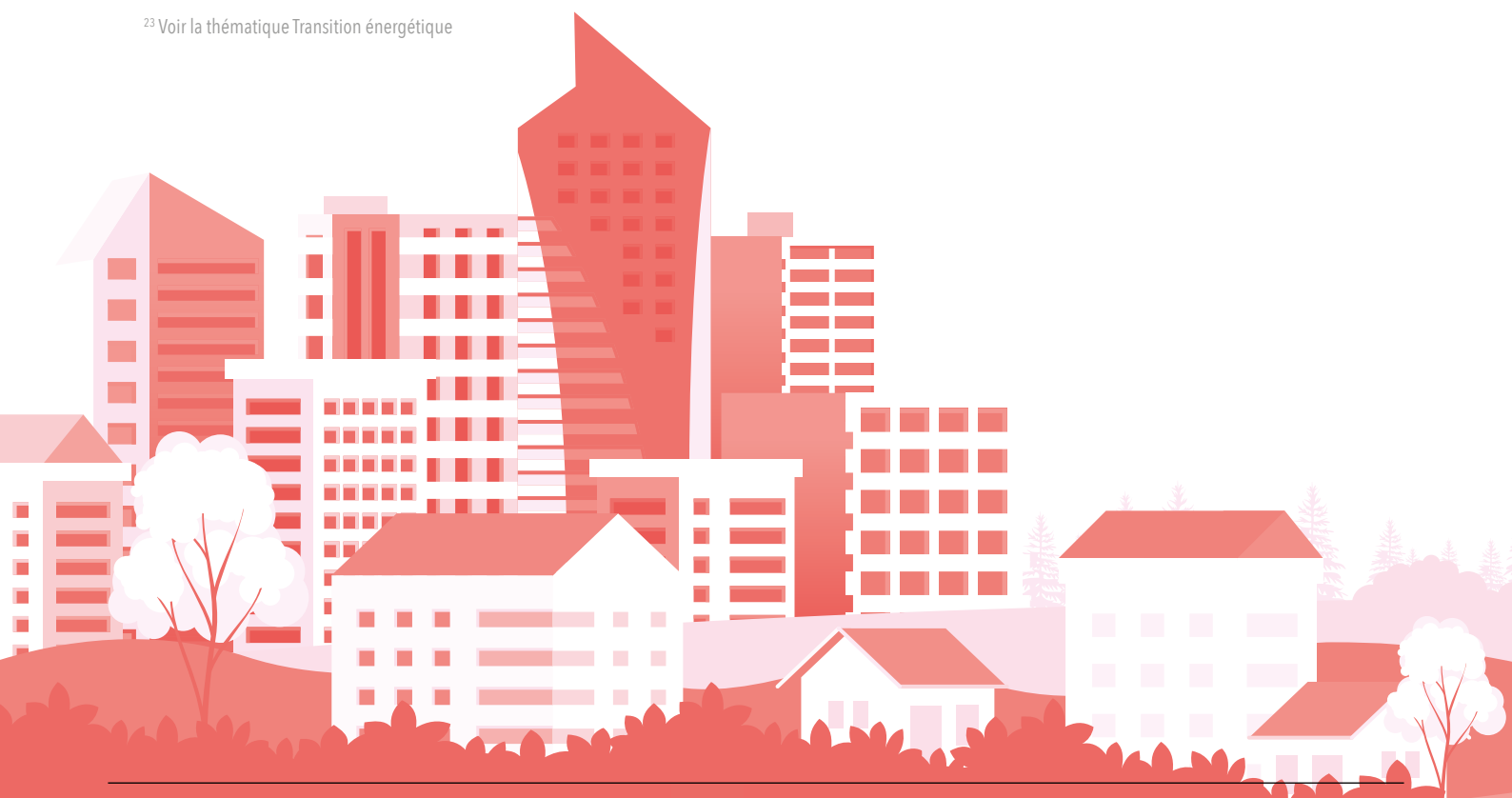
La Réglementation Environnementale 2020 pose un cadre favorable au développement de cette nouvelle conception de l'habitat.

Les priorités sont de diminuer l'impact des bâtiments neufs sur le climat (obligation Analyse du Cycle de Vie des matériaux), de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations, de garantir aux habitants des logements adaptés aux conditions climatiques futures. Ce sont des orientations favorables à l'écoconstruction et à l'écorénovation.

La RE 2020 prévoit également l'obligation de bâtiments à énergie positive pour les bâtiments neufs (qui produisent plus qu'ils ne consomment).

Le plan national de rénovation énergétique des bâtiments (2019) est également important pour le secteur, puisqu'il vise à accélérer la rénovation des logements pour réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique des ménages²³.

²³ Voir la thématique Transition énergétique



LES ACTEURS DE L'ESS DU BÂTIMENT DURABLE : APPORTS ET OPPORTUNITÉS



Panorama de l'ESS dans l'habitat et le bâtiment durables

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sont pour certains engagés depuis longtemps dans l'habitat durable. Les activités principales portées par ces acteurs concernent :

- L'écoconstruction et éco-réhabilitation
- Le réemploi des matériaux
- Les projets d'habitat citoyens : habitat partagé / participatif, auto-construction, etc.
- La lutte contre la précarité énergétique

41 structures de l'ESS identifiées sur la thématique de l'habitat durable en Auvergne-Rhône-Alpes. On observe une représentation relativement importante des coopératives dans ce secteur.





L'APPORT PARTICULIER DE L'ESS :

Les acteurs de l'ESS accordent une place essentielle aux nouvelles pratiques et aux nouveaux usages au sein du bâtiment, ce qui favorise l'innovation dans ce secteur :

- Ils expérimentent de nouvelles manières de se concerter et de concevoir, ils favorisent l'implication citoyenne dans l'habitat.
- Ils ont une approche inter-filière et sont déjà très avancés sur les éco-matériaux et nouvelles énergies.
- Ils disposent d'une capacité à innover sur différents maillons de la filière construction (financement et épargne solidaire, énergie, construction/déconstruction, gouvernance participative...).
- Ils sont historiquement positionnés sur les activités du réemploi, qui est l'un des points clés de l'éco-construction / éco-réhabilitation.



Les solutions apportées par l'ESS

Écoconstruction & éco-rénovation

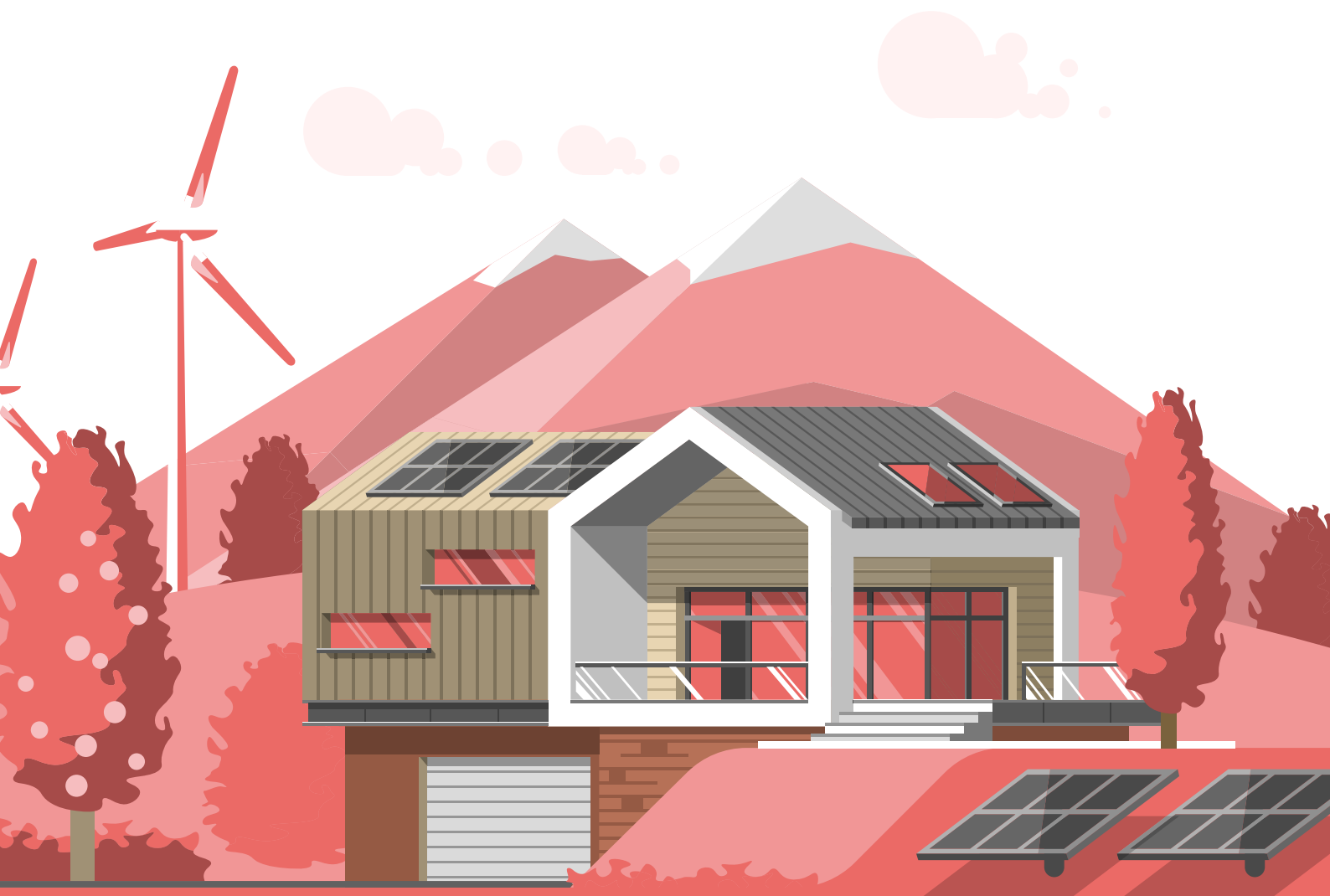
L'éco-construction / éco-rénovation apporte des solutions pérennes aux problématiques de l'habitat durable en permettant de réduire l'impact carbone, le coût de fonctionnement et les émissions de COV (Composés Organiques Volatiles) dans les logements.

Il y a une émergence dans les programmes de construction de bâtiments publics et une volonté des architectes d'aller vers les éco-matériaux et matériaux biosourcés. La demande croissante contribue à la structuration de filières locales, autour du bois, de la paille, de la terre, etc. Certains matériaux, comme la paille ou le textile, proviennent de la valorisation de produits ou déchets de filières existantes ; et contri-

buent donc à une économie plus circulaire dans le bâtiment. Des acteurs de l'ESS participent au développement de ces nouvelles filières, en se regroupant au sein de coopératives ou d'associations, fédérant des producteurs, des artisans, etc.

Par ailleurs, l'écoconstruction intègre aussi le développement d'habitats modulaires, mobiles, réversibles, etc., à l'image des yourtes, des tiny houses et de tout le mouvement low tech dans la construction. Les acteurs de l'ESS sont historiquement positionnés sur ces sujets, qui repensent les modes de vie classiques et expérimentent des alternatives.

Une petite dizaine de structures (éco-matériaux et éco-construction) ont été référencés dans cette étude.





Freins à lever :

- Nécessité pour l'ESS de se former sur les technologies numériques (BIM) et les nouvelles normes et réglementations.
- Manque de communication (auprès des promoteurs, des occupants, etc.) sur les avantages de l'éco-construction/écorénovation et sur l'impact social qui en découle.
- Manque de communication sur les savoir-faire, ressources et la légitimité des acteurs de l'ESS dans ce domaine : la construction d'offres communes entre acteurs de l'ESS permet de gagner en visibilité et en importance sur le marché.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Terre de Laine** – Une coopérative du Puy-de-Dôme, spécialiste en isolation (rouleaux, panneaux, etc.) en laine de mouton pour l'habitat conventionnel et l'habitat léger.
- **Construction biosourcée du pays d'Auvergne** – Une association qui promeut l'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction et la rénovation.
- **Oïkos** - Une association, qui a pour objet le développement de la construction et de la rénovation écologique, via la promotion des techniques, des matériaux et des savoir-faire. Elle intervient sur de l'information, de la formation et de la sensibilisation auprès des particuliers et des professionnels.



Réemploi des matériaux du bâtiment

Le réemploi des matériaux du bâtiment est une solution de réduction de l'impact environnemental de l'habitat, dans une logique d'économie circulaire²⁴.

Des acteurs de l'ESS ont développé une expertise particulière sur **toute la chaîne du réemploi**, qui permet de proposer des solutions complètes sur un chantier : **dépose sélective, diagnostic, collecte, tri, reconditionnement, etc.** Ces acteurs disposent d'une connaissance fine du territoire, qui leur permet **d'identifier les gisements et les débouchés pour les matériaux collectés**. Au-delà d'un simple rôle de plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande, ils structurent la filière en travaillant avec toute la chaîne des acteurs et jouent un **rôle de sensibilisation** des professionnels du bâtiment et des particuliers.

La loi Économie circulaire de 2020 introduit l'obligation d'un **diagnostic ressources** (en complément du diagnostic déchets déjà obligatoire pour toute opération de démolition) et une **REP bâtiment**. Cette réglementation constitue donc une opportunité pour des nouveaux acteurs de se positionner sur le réemploi des matériaux du bâtiment.

De nombreuses sollicitations émergent dans le cadre de projets de déconstruction, avec un besoin de collecte sur les chantiers, mais encore peu de chantiers de construction et réhabilitation intègrent des objectifs de réemploi. Ceci explique que le taux de réemploi aujourd'hui n'est pas satisfaisant (bâtiments « démonstrateurs » mais rarement plus). Des acteurs de l'ESS émergent localement pour **tester de nouveaux modèles innovants ; et le soutien des acteurs publics dans cette phase d'émergence est déterminant**.



²⁴ Voir partie Déchets et réemploi - Réutilisation - Recyclage



Freins à lever :

- Problématique d'assurance sur les chantiers pour les matériaux réemployés, qui n'ont pas de garantie décennale comme les matériaux neufs.
- Pas de label ou garantie sur la performance et la qualité des matériaux réemployés : à travailler pour parvenir à une filière vertueuse et attractive.
- Peu de contraintes vis-à-vis des maîtres d'ouvrage (clauses de réemploi à développer dans les marchés).
- Manque de foncier pour répondre aux besoins de stockage de l'ordre de plusieurs milliers de m².
- Besoins de matériel aujourd'hui rarement possédé par les petits acteurs (camions bennes, grues, etc.) : il y a donc des enjeux de mutualisation pour les acteurs.
- Manque de compétences spécifiques BTP (ingénierie spécifique) dans de nombreuses structures de l'ESS du réemploi, qui ont besoin d'une montée en compétences / de formations.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Minéka** – Une association basée à Villeurbanne, avec pour objectif de démocratiser le réemploi des matériaux de construction. L'association collecte les matériaux auprès de professionnels du BTP, les distribue à des publics variés et à des prix solidaires, sensibilise et accompagne les particuliers et professionnels dans leurs projets de construction et déconstruction.
- **Métabatik** – Une association clermontoise, qui assure à la fois une activité de collecte des matériaux (déconstruction, fin de chantier ou fin de stock), leur valorisation au travers d'une matériauthèque, et une mission de sensibilisation des professionnels et des particuliers au réemploi des matériaux.



Repenser l'habitat en impliquant les citoyens

Le logement est l'élément principal du cadre de vie des citoyens, il est donc important qu'ils soient impliqués dans son aménagement et les acteurs de l'ESS se positionnent naturellement sur la **participation citoyenne dans l'habitat à travers différentes alternatives**.

Les démarches d'**éco-quartiers** par exemple sont une manière de penser l'habitat autrement. L'objectif est de concevoir des logements plus performants adaptés aux usages et d'intégrer mieux le bâtiment dans son environnement naturel et économique. Les éco-quartiers intègrent également la notion de participation de tous les usagers. L'**habitat participatif** peut donc y trouver sa place, en privilégiant le lien

social, la qualité d'habiter et la mutualisation (des espaces, des équipements et des savoirs). **La loi ALUR de 2014 définit l'habitat participatif et lui a donné un cadre juridique, favorisant ainsi son développement et le montage de ce type d'opération immobilière.**

L'appropriation citoyenne de l'habitat se retrouve également dans la promotion de l'**auto-construction et auto-rénovation**. Ces dernières permettent en effet une appropriation des savoir-faire par les habitants. Pendant longtemps, en France, les projets d'habitat partagé ont d'ailleurs été portés par des associations d'auto-promotion / auto-construction.

Quelques réseaux d'acteurs ESS bien implantés en Auvergne-Rhône-Alpes travaillent à la diffusion de ces pratiques.





Freins à lever :

- Fragilité dans le développement du modèle économique de l'écoconstruction / éco-rénovation en auto-construction : les travaux d'auto-réhabilitation comportent notamment un risque financier pour les opérateurs, qui ne sont pas assez soutenus par des aides financières.
- Manque de reconnaissance légale du statut des personnes contribuant à l'auto-réhabilitation (attention au risque de requalification en travail dissimulé).
- Rentabilité des projets d'habitat participatif souvent différée par rapport au secteur classique de la construction, avec un temps plus long pour le montage du projet : il convient de convaincre les acteurs publics et de rassurer les investisseurs.
- Manque d'appropriation culturelle par les Français de l'habitat participatif, dans un pays où l'investissement immobilier et sa valorisation financière reste recherché par une grande partie de la population.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Habitat et Partage** – Une coopérative qui a pour but de démocratiser l'habitat participatif. Elle accompagne les projets dans l'autogestion des logements, propose des formations, et porte également ses propres projets immobiliers au travers d'une foncière citoyenne.
- **Les compagnons bâtisseurs** – Une association qui organise des chantiers d'auto-réhabilitation et d'auto-construction accompagnés, qui favorise la participation des habitants les plus modestes, pour qu'ils se réapproprient leur espace de vie. Ils proposent aussi des chantiers d'insertion et des chantiers formation pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi et des demandeurs d'emploi d'obtenir une qualification professionnelle.
- **Habitée** – Une coopérative de promotion immobilière « éthique et écologique », qui conçoit des logements à prix accessibles et avec une grande importance accordée à la qualité d'usage de l'habitat.



Les perspectives pour les acteurs de l'ESS

- ☑ S'appuyer sur la **demande croissante en éco-matériaux**, qui reste encore un marché de niche, mais en développement.
- ☑ **Développer des activités de formation et sensibilisation à l'éco-construction / éco-rénovation**, la structuration d'une offre locale solidaire et de qualité (collectifs d'acteurs...), **le partage de savoir-faire** pour faciliter l'accès aux marchés publics et grands chantiers.
- ☑ **Impliquer les bailleurs et les copropriétés** dans les travaux des personnes locataires, et notamment d'isolation²⁵.
- ☑ Impulser ou s'appuyer sur la **création de nouvelles plateformes de collecte et réemploi des matériaux**.
- ☑ **Anticiper l'obligation légale à partir de 2022 pour le réemploi des matériaux** (mise en place de la REP) : cela constitue une opportunité pour le développement de l'activité de réemploi des matériaux à court terme.
- ☑ **Développer les compétences, la qualification et la professionnalisation** du métier d'accompagnateur à la réhabilitation de l'habitat.

²⁵ Voir partie Transition énergétique

FOCUS



Etamine (Vaulx en Velin/69)

Etamine est une SCOP créée en 1999, qui emploie actuellement 60 salariés dont 40 sont associés.

C'est un bureau d'études techniques spécialisé dans le bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale). Son cœur de métier : conception, conseil en conception, études, simulations.

L'objectif du métier HQE :

- Réduire l'impact du bâtiment sur son environnement (impact carbone, réduction de l'utilisation des ressources).
- Augmenter le confort d'usage (visuel, thermique, qualité de l'air).

Etamine ne traite que de HQE, c'est le plus gros bureau d'études de cette spécialité à l'échelle nationale.

Etamine a été innovant en 1999 en adoptant le statut de Scop pour permettre une gouvernance collaborative et un partage de la vision de l'entreprise par tous les salariés.

Etamine participe à une expérimentation E+C depuis 2016 sur l'énergie carbone : bas carbone / matériaux de construction / durée de vie / émission énergie lors de la mise en œuvre et du fonctionnement / base 50 ans. Cette expérience avait pour but de donner des valeurs seuils pour la RE 2020.

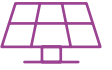
05



Transition énergétique

—

- 01** · La production et la consommation d'énergie, des activités stratégiques de la transition
- 02** · Les acteurs de l'ESS de la transition énergétique : apports et opportunités



LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, DES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES DE LA TRANSITION

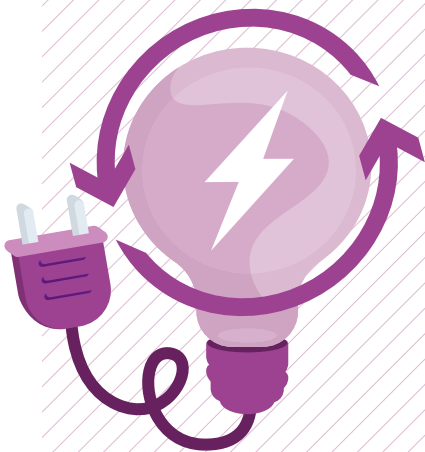
L'énergie est au cœur des relations internationales sur le climat. En effet, la lutte contre le changement climatique passe par une réduction de la consommation énergétique au niveau mondial et le recours à des énergies plus propres, moins émettrices de gaz à effet de serre.

Pourtant, les besoins énergétiques des sociétés humaines augmentent continuellement et sont encore majoritairement pourvus par des énergies polluantes à l'échelle mondiale. Les sources d'énergie utilisées posent différents problèmes : raréfaction des sources d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et émissions de gaz à effet de serre (GES) induites, déchets nucléaires dangereux et coûteux, problème du stockage des énergies renouvelables et utilisation de matériaux difficiles à recycler.

Pour assurer une transition énergétique en accord avec les principes du développement durable, l'un des axes stratégiques consiste à réduire ou remplacer l'usage des énergies fossiles au bénéfice d'énergies plus propres, renouvelables et pas ou peu émettrices de GES. **En Auvergne-Rhône-Alpes**

(AURA), la production d'électricité renouvelable a été en 2017 de 26,23 TWh soit près de 30 % de la production nationale (88 TWh)²⁶. Ce chiffre peut laisser penser que la région est à la pointe sur la transition énergétique, mais cette production repose à 84 % sur la grande hydraulique, dont la moitié de la puissance nationale se trouve en AURA. Or cette filière, construite pour l'essentiel entre 1930 et 1960, est amortie de longue date et se trouve dépourvue de potentiel de développement, contrairement aux **autres filières (petite hydraulique, éolien et solaire photovoltaïque), qui vont en outre intéresser prioritairement les acteurs de l'ESS et les territoires.**

Au-delà de la production, **les enjeux sont très importants au niveau de la consommation d'énergie.** La redéfinition de nos besoins, en vue de réduire la dépendance de la société française à toute source d'énergie, est essentielle pour pouvoir engager pleinement une transition énergétique et écologique. C'est sur ce volet de la transition énergétique que se positionnent historiquement les acteurs de l'ESS, avec une forte action sur la **sensibilisation des acteurs sur la maîtrise des consommations.**

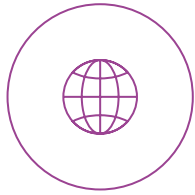


En Auvergne-Rhône-Alpes, la production d'électricité renouvelable a été en 2017 de 26,23 TWh soit près de 30 % de la production nationale (88 TWh)

²⁶ Baromètre 2018 des énergies renouvelables Observ'Er



Les enjeux de la transition énergétique



Enjeux environnementaux

- Anticiper la raréfaction et la hausse du coût des énergies fossiles.
- Augmenter l'acceptabilité des installations d'énergie renouvelable dans les paysages (éoliennes par exemple).
- Produire des énergies plus propres et efficaces, pour réduire les émissions de GES et l'impact environnemental des énergies fossiles.
- Améliorer la qualité de l'air, notamment dans les logements, grâce à un chauffage et une isolation performants (réduction des pollutions et des risques de moisissures).



Enjeux sociaux et économiques

- Permettre un accès à l'énergie à un coût abordable, et limiter la facture énergétique des ménages, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre.
- Re-territorialiser la production d'énergie, pour une meilleure autonomie énergétique.
- Créer des emplois locaux (nouveaux métiers dans la production et distribution d'énergie, la maintenance des exploitations).

Nouvelles tendances

Depuis les années 2000, la nécessité d'une transition énergétique s'inscrit dans l'opinion publique. L'association négaWatt popularise cette notion en publiant le scénario négaWatt 2011-2050, qui propose une vision prospective détaillant des solutions réalisables pour atteindre la neutralité carbone en France d'ici 2050.

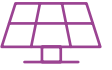
Selon la démarche **négaWatt**, la transition énergétique repose sur trois piliers en France : la réduction des consommations d'énergie (sobriété), l'améliora-

tion de l'efficacité énergétique (« réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin »), et la production d'énergies renouvelables²⁷.

Côté production d'énergies, la demande pour de l'électricité verte est de plus en plus forte : 61 % des Français se disent intéressés en 2019 par les offres d'électricité verte. La volonté de reprendre en main la production d'énergie est également plus répandue, avec 35 % de personnes prêtes à devenir productrices d'énergie²⁸.

²⁷ Source : <https://www.negawatt.org/La-demarche-negaWatt>

²⁸ Baromètre Energie-Info du médiateur national de l'énergie - vague 13 - 2019



C'est sur la production d'électricité photovoltaïque que les acteurs de l'ESS sont le plus nombreux aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, au travers des Centrales Villageoises par exemple.

La mise en place de la transition énergétique est notamment définie, encadrée et accompagnée par des lois françaises :

La loi de Programmation des Orientations de la Politique Énergétique (POPE) fixe dès 2005 quatre objectifs généraux : indépendance énergétique nationale, prix compétitif de l'énergie, préservation de la santé humaine et l'environnement, et accès à l'énergie pour tous.

La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** de 2015 fixe des objectifs chiffrés pour réduire la consommation énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables afin de diminuer les émissions de GES.

La loi **énergie-climat** de 2019 prévoit un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 (zéro émission nette).

Ces incitations législatives visent à développer la production d'énergies renouvelables en France, qui reste encore majoritairement dominée par la production de bois-énergie et d'électricité hydraulique.

Côté consommation d'énergie, au-delà des économies à réaliser, il y a un enjeu fort de **lutte contre la précarité énergétique**. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose la définition suivante : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Le **plan de rénovation énergétique des bâtiments** (2019) vise à accélérer la rénovation des logements pour réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Le baromètre Info-Energie de 2020 montre que 80 % de la population française s'inquiète de sa consommation d'énergie (+10 % par rapport à 2019) et 53% des ménages réduisent leurs consommations d'énergie pour limiter leur facture²⁹. Le besoin d'accompagnement et de conseil sur ce sujet est donc primordial, et renforce la pertinence des actions de proximité, gratuites et indépendantes, menées par de nombreuses associations et entreprises de l'ESS sur le terrain.



²⁹ Observatoire National de la Précarité Énergétique, Tableau de bord de la précarité énergétique, Édition 2020 (2ème semestre)

LES ACTEURS DE L'ESS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : APPORTS ET OPPORTUNITÉS



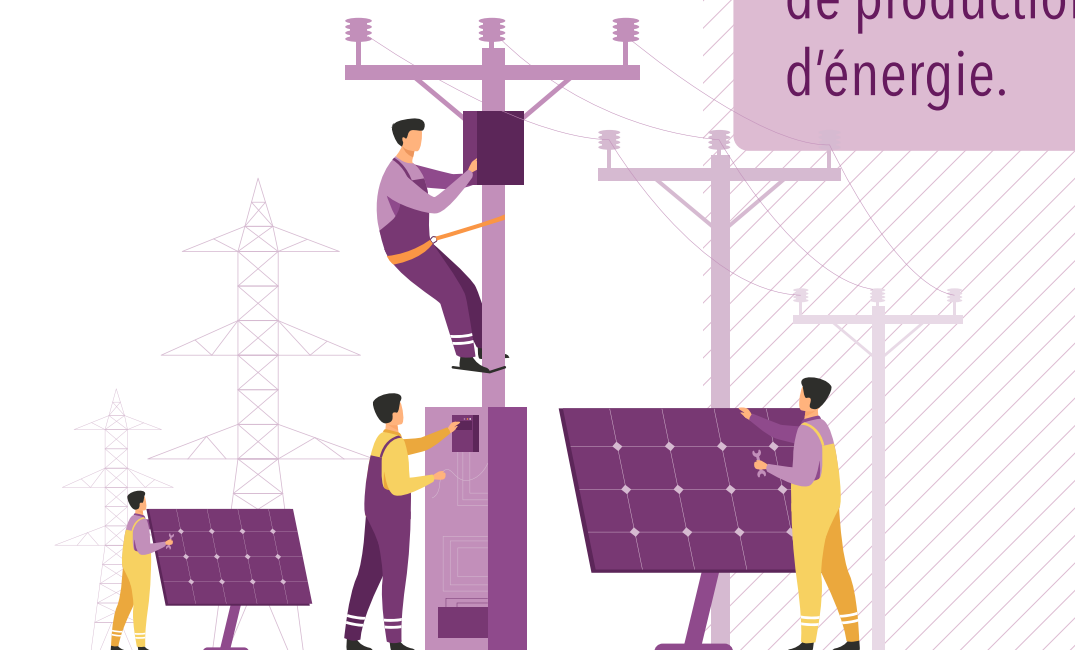
Panorama de l'ESS dans la transition énergétique en AURA

La thématique de l'énergie, par son caractère stratégique pour la transition écologique et ses solutions à l'échelle locale, mobilise les acteurs de l'ESS aux niveaux de la **production, la fourniture et la consommation**.

Ces derniers sont notamment présents dans les domaines suivants :

- **Coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable**, incluant des démarches visant à faciliter l'acceptabilité par les riverains des installations d'énergie nouvelle.
- **Fournisseurs et producteurs** d'énergie renouvelable
- Actions de **sensibilisation à la sobriété énergétique** et à la performance énergétique.
- **Lutte contre la précarité énergétique** (qui croise les secteurs du logement et de la mobilité). Il s'agit ici d'agir pour limiter les dépenses énergétiques des ménages et améliorer l'efficacité énergétique des équipements et logements.

40 structures de l'ESS positionnées sur la transition énergétique identifiées en Auvergne-Rhône-Alpes, auxquelles s'ajoutent une cinquantaine de projets citoyens de production d'énergie.





L'APPORT PARTICULIER DE L'ESS :

L'**ancrage territorial** et l'**importance accordée par l'ESS aux démarches participatives**, permettent une bonne implication des citoyens dans les projets, ce qui favorise la réappropriation citoyenne de la production et la consommation d'énergie. Cette participation citoyenne **favorise l'acceptabilité des installations d'énergie renouvelable et les changements de comportement** de la part des habitants.

Par ailleurs, les **activités de conseil à l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique** auprès des ménages sont des **missions d'intérêt général**, qui se prêtent essentiellement au développement de structures de l'économie sociale et solidaire, avec un modèle économique hybride (financements publics/privés). Elles peuvent également être un bon support pour **l'insertion par l'activité de personnes éloignées de l'emploi**.



Les solutions apportées par l'ESS

Impliquer les citoyens dans la production d'énergie renouvelable

La production d'énergies renouvelables, au contraire des sources d'énergie fossiles et nucléaire, se fait le plus souvent à **petite échelle et de manière décentralisée sur les territoires**. En effet les éléments naturels comme le soleil et le vent sont présents partout, et nécessitent de nombreuses installations de petite taille pour transformer leur énergie en électricité. L'énergie renouvelable constitue donc une opportunité pour les acteurs de l'ESS d'impulser des projets de production d'énergie citoyenne, avec les habitants des territoires concernés.

Historiquement, l'association **Énergie Partagée** s'est créée au niveau national avec cette mission

d'information, accompagnement et financement des projets d'énergies renouvelables gérés localement par les habitants et les collectivités. Les projets sont qualifiés de « citoyens » selon des critères d'ancrage local, d'une finalité non spéculative, d'une gouvernance démocratique et participative et d'une démarche écologique. **54 projets citoyens d'énergie renouvelable** sont labellisés en région AURA.

Les **Centrales Villageoises** sont « des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire³⁰. » L'Association des Centrales Villageoises, qui a été créée en Auvergne-Rhône-Alpes, recense **27 territoires impliqués dans la région**.



³⁰ Source : www.centralesvillageoises.fr/index.php/modele-centrales-villageoises

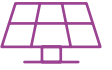


Freins à surmonter :

- Un coût de l'énergie renouvelable toujours élevé, même s'il se rapproche progressivement du coût des énergies fossiles.
- Des freins techniques encore non résolus, comme le stockage de ces énergies renouvelables.
- La centralisation du réseau aujourd'hui en France : toute énergie produite localement est réinjectée dans le réseau national au lieu d'être consommée localement.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Combrailles Durables** – Une coopérative du Puy-de-Dôme, qui développe principalement des centrales solaires photovoltaïques citoyennes sur des bâtiments publics.
- **Coopawatt** – Une association basée dans l'ouest lyonnais, qui accompagne l'émergence et le développement de coopératives citoyennes d'énergie renouvelable en France.
- **Les Centrales Villageoises** – Une association, dont l'activité était historiquement animée par l'Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, et qui s'est structurée au niveau national depuis 2018, pour appuyer les centrales citoyennes dans leur professionnalisation, la mutualisation d'outils, leur communication, etc.



Fournir de l'énergie garantie d'origine renouvelable

Depuis 1945 et la centralisation de la fourniture d'énergie, EDF et GDF (Engie) sont les opérateurs historiques en France. **L'ouverture du marché à la concurrence en 2007** a permis à des acteurs alternatifs de se développer et de proposer des offres avec des sources d'énergie variées et notamment de **l'électricité verte**.

Selon l'ADEME³¹, il existe deux types d'offres d'électricité verte :

- **Les offres « standards »**, qui sont majoritaires : le fournisseur achète de l'électricité sur le marché standard, et en parallèle il achète des garanties d'origine (GO) auprès de producteurs d'énergie renouvelable en France ou dans l'Union européenne.
- **Les offres « premium »** : le fournisseur achète l'électricité directement à des producteurs d'énergie renouvelable, et a donc une possibilité de traçabilité de l'énergie fournie.

L'économie sociale et solidaire s'est notamment inscrite dans le marché de la fourniture d'énergie renouvelable à travers **Enercoop**, un réseau de 11 sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) régionales pionnières dans la fourniture d'électricité verte premium et décentralisée. En effet, **Enercoop fournit de l'électricité 100% renouvelable, achetée directement à un tarif dit "équitable"** (supérieur au tarif du marché et garanti dans le temps) à des producteurs indépendants (particuliers, PME et collectivités locales). Les coopératives régionales, dont celle d'Auvergne-Rhône-Alpes, soutiennent des sites de production locaux (notamment citoyens) et encouragent une gouvernance démocratique et transparente. Enercoop entretient **des liens stables avec les producteurs, dans une logique de commerce équitable et de circuits courts**, et favorise ainsi la pérennisation de projets locaux d'énergie renouvelable.



³¹ Avis de l'ADEME, Les offres d'électricité verte, décembre 2018



Informer et conseiller sur les consommations énergétiques

Le premier pilier de la démarche négaWatt, la sobriété énergétique, nécessite des actions de sensibilisation et de conseil aux citoyens sur leurs consommations d'énergie.

C'est principalement l'objet des **Espaces Info-Energie**, un service de proximité assuré en Auvergne-Rhône-Alpes par 14 associations locales. Les citoyens peuvent ainsi recevoir gratuitement des conseils concernant les économies d'énergie, les modes de chauffage, l'isolation du logement, les aides financières possibles, etc. Les **5 agences locales de l'énergie de la région AURA** sont des lieux de ressources, d'échanges et d'expertise sur la transition énergétique. Elles agissent auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers.

Les acteurs de l'ESS jouent ainsi un rôle essentiel dans la **sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie**, et nouent souvent des partenariats avec

les collectivités pour assurer ces services (avec une grande part de financements publics).

La **loi Elan de novembre 2018** prévoit une obligation de diminution de la consommation d'énergie pour les bâtiments du secteur tertiaire. Sa mise en place nécessitera des acteurs spécialistes pour **accompagner et conseiller les entreprises concernées dans leur stratégie de maîtrise des consommations énergétiques**.

Ce travail de conseil, lorsqu'il concerne les particuliers, va dans le sens de la **lutte contre la précarité énergétique**, qui concerne principalement les logements et la mobilité (avec la dépendance au carburant qui est une source d'énergie qui pèse dans le budget moyen des ménages). Des associations et entreprises de l'ESS ont développé des actions d'accompagnement spécifiques des ménages sur ce volet, avec de la sensibilisation aux éco-gestes, l'appui à la mobilisation des aides financières, ainsi que de la formation à la réalisation de petits travaux ou d'auto-réhabilitation.





Freins à surmonter :

- Incertitudes sur l'effet contraignant de la réglementation sur la rénovation énergétique dans les copropriétés.
- Défaut d'implication des bailleurs et des copropriétés sur la problématique de la rénovation énergétique, qui freine les travaux d'isolation dans les logements et locaux en location.
- Financement des Espaces Info-Energie fragilisé, avec la fin des aides forfaitaires de l'ADEME en 2020.

Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- **Ulisse Energie** – Une entreprise d'insertion basée à Grenoble, qui porte un service d'accompagnement à la maîtrise d'énergie auprès de ménages en précarité, en partenariat avec des collectivités ou des fournisseurs d'énergie.
- **L'ADIL 26 (Agence départementale d'information sur le logement)** – Une association qui assure une mission d'information sur le logement mais également l'énergie, avec la mission Espace info énergie de la Drôme.
- **Dorémi** – Une entreprise de l'ESS agréée ESUS, qui appuie le développement d'une offre de rénovation énergétique performante des maisons dans les territoires. Dorémi forme et accompagne les groupements d'artisans et aide les propriétaires individuels dans la réalisation des travaux, main dans la main avec les collectivités territoriales partenaires.



Les perspectives pour les acteurs de l'ESS

- ☑ **Faire intervenir des tiers investisseurs ou des financeurs privés** pour favoriser les installations photovoltaïques citoyennes ou coopératives sur de plus grandes surfaces de production (logique de changement d'échelle).
- ☑ **Mettre en place des projets globaux** (production d'énergie verte et culture sous serre, fermes solaires pour production en circuits courts, projets multi-technologie).
- ☑ S'emparer des innovations pour se développer sur de **nouveaux marchés** : stockage de l'énergie, énergie marine, hydrogène pour le transport.
- ☑ **Développer les métiers de l'exploitation** (vérification du bon fonctionnement des installations photovoltaïques, maintenance, etc.).
- ☑ Se positionner sur les diagnostics de performance énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments et le **conseil aux acteurs professionnels en matière énergétique**.

FOCUS



Hespul (Lyon/69)

Hespul, une association loi 1901 créée en 1992, était le premier regroupement de citoyens pour financer une installation photovoltaïque et se raccorder au réseau électrique.

L'association emploie actuellement une quarantaine de personnes.

La démarche négaWatt est à l'origine de la création d'Hespul :

- Réduire la consommation (rénovation énergétique, éducation/sensibilisation à la transition écologique et énergétique).
- Rendre l'utilisation efficace.
- Produire de l'énergie renouvelable pour remplacer l'énergie initiale.

C'est une démarche globale et progressive vers un autre avenir énergétique.

L'activité principale d'Hespul est l'appui dans le domaine du photovoltaïque et des autres énergies : expérimentation, accompagnement d'autres acteurs (diffusion, transfert, rendre l'expérimentation répliquable), dissémination.

L'association est reconnue en tant que :

- Centre de ressources national dans le photovoltaïque depuis 10 ans. HESPUL est aussi reconnue au niveau européen pour son expertise sur le sujet.

Ce positionnement permet d'aider à faire les expérimentations, de contribuer à faire évoluer les technologies

- Experte sur toutes les énergies de l'habitat ou en général, sur la rénovation énergétique. Hespul réalise des missions dans le cadre du Plan Climat Energie.

L'association a également contribué à créer d'autres activités qui sont en position de leadership globalement dans les énergies renouvelables ESS :

- Co-fondation d'Enercoop, fournisseur d'électricité renouvelable.
- Co-fondation d'Energie Partagée, fonds d'investissement pour financer des projets d'énergie renouvelable qui s'inscrivent dans une démarche citoyenne et éthique (avec une charte à respecter).



06

Éducation à l'environnement et au développement durable

—



De nombreuses structures de l'ESS impliquées dans la transition écologique ont un volet de leur action qui s'inscrit dans l'EEDD (15 à 20% des structures référencées)



Issu traditionnellement des milieux naturalistes, le courant de **l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** est aujourd'hui présent de manière diffuse dans toutes les thématiques de la transition écologique et énergétique.

En effet, il n'y aura pas de transition écologique sans **conscientisation**, pour que chacun comprenne l'impact de son mode de vie et identifie les changements individuels et collectifs nécessaires.

Comme énoncé en introduction de cette étude, **de nombreuses structures de l'ESS impliquées dans la transition écologique ont un volet de leur action qui s'inscrit dans l'EEDD (15 à 20% des structures référencées)**. Certaines ont une action globale sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique, ou sur la préservation de l'environnement en général, mais d'autres sujets plus techniques font l'objet de démarches d'éducation ou sensibilisation à l'environnement : l'air (préservation de la qualité), l'eau (préservation de la qualité et gestion), l'alimentation et l'agriculture (circuits courts, produits locaux, bio, etc.), les énergies, la mobilité, la gestion des déchets, l'habitat...

Les cibles de cette démarche sont multiples : il s'agit de sensibiliser et d'accompagner au changement aussi bien les citoyens que les dirigeants d'entreprises, les salariés, les agents et élus des collectivités territoriales, les acteurs des secteurs culturels ou sportifs, etc.

³⁵ Source : Graine Aura



Les enjeux de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

- Améliorer la capacité des populations à s'emparer des questions environnementales, les **aider à comprendre les enjeux environnementaux**, à se les approprier, pour qu'ils agissent de manière responsable et éclairée.
- **Augmenter la résilience des territoires** par une meilleure prise en compte par les individus, les collectivités locales et les entreprises du changement climatique et des adaptations nécessaires.
- **Développer le pouvoir d'agir des citoyens**, pour parvenir à une émancipation individuelle, collective et politique qui débouche sur un projet de transformation de la société (**empowerment**).
- **Inciter à agir collectivement**, coopérer pour agir, pour avoir un impact plus important et accélérer ainsi la transition.

L'EEDD est assurée par des acteurs publics nationaux et locaux et par le **milieu associatif particu-**

lièrement. En Auvergne-Rhône-Alpes, environ **400 acteurs** de l'ESS travaillent sur l'EEDD. Ce sont majoritairement des organismes associatifs avec 3 à 4 salariés en moyenne par structure³⁵. Cette étude porte en particulier sur une centaine d'entre eux, qui ont été recensés par la CRESS AURA.

Parmi eux, un certain nombre de structures sont des antennes locales d'associations nationales qui agissent en réseau. C'est le cas par exemple de France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Zero Waste France, le réseau des CPIE, etc. Ces réseaux permettent de mutualiser des outils entre associations, de professionnaliser les acteurs et de contribuer à la structuration du secteur.



Exemples de structures de l'ESS apportant des solutions :

- Jeunes et nature – Une association grenobloise qui organise des séjours d'initiation à l'environnement et des actions de découverte pédagogique de l'environnement pour les scolaires.
- Planète vélo animation – Une association qui crée des animations tout public autour du vélo à Lyon.
- Mouvement de palier – Une association lyonnaise qui forme et accompagne des habitants pour être ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets dans leur immeuble.
- Anciela – Une association qui accompagne les habitants de la métropole de Lyon dans leur envie d'agir pour une société plus écologique et solidaire (notamment à travers une pépinière d'initiatives et la démarche d'ambassadeurs du changement).

Les perspectives pour les acteurs de l'ESS

☑ **Se positionner sur l'accompagnement au changement des pratiques dans les organisations**, qui est un métier en développement (sous diverses formes : animateur, éducateur, accompagnateur...). On observe également le développement de structures qui proposent de **l'accompagnement à la transition professionnelle vers les métiers de l'environnement**, répondant à la quête de sens grandissante sur le marché de l'emploi.

☑ **S'appuyer sur le fort engagement des jeunes** en faveur de l'environnement, qui se développe et pourra augmenter l'ampleur des actions déjà menées.

☑ **Mettre en avant le potentiel des actions collectives**, comme accélérateur du changement.

FOCUS

GRAINE, Lyon (69)

Graine (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) a été créé en 1997 par plusieurs acteurs de terrain pour mutualiser des outils et pratiques sur l'éducation formelle et non formelle, la sensibilisation et la communication.

L'association Graine AURA emploie actuellement 5 permanents. Le Réseau Graine AURA regroupe 150 adhérents dont 130 structures et 20 à 30 personnes à titre individuel.

Graine fait de la mise en réseau, de la formation, de l'accompagnement aux porteurs de projets, de l'animation et coordination de projets.

L'association a 3 grands axes d'actions :

- La professionnalisation des acteurs
- La représentation du secteur
- La valorisation des actions et ressources pédagogiques

Graine est un acteur pionnier dans l'EEDD, grâce à sa volonté d'innovation et de défrichage, qui lui permet ensuite de proposer des outils et méthodologies à une grande diversité d'acteurs.

Graine est partenaire d'une formation d'animateur mise en place par le lycée agricole/CFPPA de Cibeins (Ain) : le BP JEPS Education à l'environnement vers un développement durable. Graine coordonne l'intervention des professionnels dans cette formation.





CONCLUSION

Les perspectives clés de l'ESS sur les thématiques étudiées :

- Sur l'alimentation et l'agriculture durables : l'ESS peut renforcer sa position sur les circuits courts, le bio, local, et se développer sur la transformation des surplus et la légumerie.
- Sur **les déchets et le réemploi-réutilisation-recyclage** : l'upcycling, le traitement des plastiques et des déchets issus du BTP (cf. Habitat et bâtiment durables) sont des activités en croissance sur lesquels il y a un enjeu à développer de nouvelles activités.
- Sur **la mobilité durable** : l'ESS peut devenir un acteur majeur dans la mise en œuvre des plans mobilité par les autorités locales, et proposer des solutions de mobilité à la fois inclusives et durables.
- Sur **l'habitat et le bâtiment durables** : la formation, la sensibilisation et la structuration d'une offre locale dans l'éco-construction / éco-rénovation sont des activités à poursuivre et développer.
- Sur **la transition énergétique** : les projets globaux sont de belles opportunités pour l'ESS (fermes solaires, projets multi-énergies...). L'ESS peut également saisir les opportunités de la RE 2020 et du grand chantier de la rénovation énergétique.
- **Leurs actions multiples en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** : de très nombreuses structures de l'ESS donnent une place essentielle à la mobilisation citoyenne et ambitionnent de redonner le pouvoir d'agir aux citoyens, en les informant, les formant et / ou les impliquant directement dans les projets. Il s'agit d'un **préalable à la transition écologique** de toute la société.
- **L'inscription d'une finalité sociale inclusive dans de nombreux projets, qui ont recours à l'insertion par l'activité économique (IAE)** : depuis 50 ans, ce sont les structures de solidarité et d'insertion qui ont été **précurseurs dans la transition écologique** des activités et plus précisément dans l'économie circulaire, en se positionnant sur des nouvelles activités a priori peu rémunératrices et demandeuses en main d'œuvre, mais fortement innovantes : tri et réemploi textile, mobilier, plus récemment lavage et consigne des bouteilles en verre, etc. Cette démarche d'IAE favorise un retour à l'emploi durable des personnes accompagnées ; et au-delà de l'opportunité de financement de ces activités que cela représente, c'est un gage de cohérence de valeurs pour les créateurs et dirigeants engagés dans ces projets de transition : **garantir un impact positif tant social qu'écologique.**

Deux autres spécificités de l'ESS en font un moteur très fort de la transition écologique dans tous les domaines d'activité précités ; il s'agit notamment de :



Plus globalement, il convient de souligner que **les valeurs et principes d'actions de l'ESS en font un acteur naturellement engagé en faveur des transitions**, de par :

- Sa capacité à mutualiser, jouer la carte des réseaux, **fonctionner en mode coopératif** et assurer une dimension collective à ses actions et ainsi à favoriser les partenariats et les coopérations économiques entre les entreprises et les acteurs publics.
- Son agilité, sa **capacité d'innovation sociale**, de biens et de services, mais aussi de nouveaux modèles économiques pour des activités émergentes.
- Son **ancrage territorial** et **l'implication citoyenne** que chaque projet ESS génère à toutes les phases de son développement.

L'ESS est porteuse d'actions qui contribuent au développement du territoire et apportent un service complémentaire, mais pour lesquelles la rentabilité économique n'est pas toujours assurée, même si le besoin existe réellement pour ce service. C'est pourquoi **le soutien financier à certaines activités**

doit être pérennisé, afin de permettre un accès équitable à ce type de services (par exemple sur la mobilité, la sensibilisation et l'éducation ...).

Cette étude met en lumière la place essentielle occupée par l'ESS dans la transition écologique et énergétique : c'est un acteur historique de l'émergence de solutions locales innovantes, qui trouvent ensuite un développement à plus grande échelle. L'enjeu est justement de **parvenir à concrétiser ce changement d'échelle**. Celui-ci **nécessite encore la réponse à des besoins communs à la plupart des structures** : besoins en foncier ou en locaux, besoins en formation, professionnalisation des équipes sur des sujets techniques et montée en compétences, besoins en communication sur les initiatives remarquables et mise en visibilité des forces et savoir-faire de l'ESS, etc. Les acteurs publics, mais également les réseaux et pôles de coopération du territoire ont un rôle prédominant à jouer dans l'accompagnement vers ce changement d'échelle et vers une transition globale.



ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette étude se base sur un ensemble de données recueillies auprès des structures de l'ESS entre 2019 et 2020 :

Concernant les données quantitatives, à partir de la liste des entreprises de l'ESS issue du fichier SIRENE de l'INSEE, un premier tri a été réalisé grâce à

l'identification des codes NAF relevant de secteurs d'activité entièrement rattachés à la TEE (activités de la réparation, etc.).

Le fichier des acteurs de l'ESS a ensuite été croisé avec les bases de données et annuaires suivants :

Bénéficiaires privés et associatifs (hors exploitants agricoles) que l'ADEME a aidé sur la période 2016-2018

Liste des acteurs du réemploi de l'ADEME

Adhérents de Graine Aura

Annuaire Emmaüs

Annuaire de la Fédération des SCOP du BTP

Liste des ateliers vélos participatifs de l'Heureux Cyclage

Adhérents du Réseau des ressourceries

Membres du Bol

Annuaire du réseau VRAC

Jardins de Cocagne d'Auvergne-Rhône-Alpes

Panorama des projets de l'ESS dans les territoires ruraux (Tressons)

Annuaire de la FRAB AURA

Guide des alternatives d'Alternatiba Puy-de-Dôme

Liste des Espaces Info Energie

Annuaire producteur de l'économie circulaire du Grand Lyon

Annuaire consommateur de l'économie circulaire du Grand Lyon

Une veille a également été réalisée concernant les structures de l'ESS relevant de la TEE en Auvergne-Rhône-Alpes. La base de données a ainsi été alimentée par des structures et des informations relevées par des collectivités territoriales, des acteurs de terrain (Le Passe Jardins, le réseau des AMAP AURA, etc.), les structures ayant participé aux événements organisés par la CRESS AURA sur des thématiques précises de la TEE, etc.

Concernant les données qualitatives, l'écriture de cette étude a été réalisée par l'équipe de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, sur la base des différentes

publications thématiques (notes d'opportunités) réalisées ces 3 dernières années et ayant fait intervenir différentes structures spécialistes des secteurs d'activités présentés. En outre, pour la rédaction de cette étude, la CRESS s'est également appuyée en partie sur l'association Macéo, qui intervient sur les thématiques liées au développement durable : celle-ci a été sollicitée pour la réalisation d'interviews et la mise en avant d'opportunités clés sur les différents secteurs.

Les entretiens suivants ont été conduits afin d'alimenter cet état des lieux :

Structure	Personne	Date	Thématique
Biau Jardin	Michel GUY	24/01/2020	Alimentation et agriculture durables
Hespul	Jeanne DUPAS	28/01/2020	Transition énergétique
Geim / Reed	Christophe DIAZ et Juliette CUSSINET	29/01/2020	Déchets et réemploi-réutilisation-recyclage
Wimoov	David Gibergues	29/01/2020	Mobilité durable
Étamine	Héloïse COUVERT	30/01/2020	Habitat et bâtiment durables
Graine	Frédéric VILLAUME	07/02/2020	EEDD

Rédaction, publicité et diffusion : CRESS AuRA.

Directrice de la publication : Violayne Le Borgne.

Coordination : Guillaume Dubus.

Direction Générale : Pauline Petot.

Contribution, rédaction et relecture : Agathe Bavoux, Violayne Le Borgne, Guillaume Dubus, Sébastien Maréchal, Laurie Aoustin, Lise Nguyen, Valérie Renon (Macéo)

Conception graphique et mise en page : Almarena®

© Chambre Régionale de l'Économie Sociale et solidaire - Avril 2021

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
est soutenue par :



La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes est l'accélérateur du développement de l'ESS sur les territoires.

La CRESS AuRA est une association loi 1901 dont la vocation est de **fédérer, représenter et accompagner l'ensemble des acteurs de l'ESS** en région Auvergne-Rhône-Alpes. Implantée à Lyon et à Clermont-Ferrand, elle agit **au plus près des territoires avec un rôle politique, stratégique et économique.**

Acteur incontournable de l'ESS, la CRESS AuRA rassemble des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations, des fédérations et des syndicats d'employeurs de l'ESS. Elle aspire à devenir un **véritable laboratoire** qui encourage la prise d'**initiatives et les innovations sociales**, afin d'inventer de nouveaux **écosystèmes** économiques et proposer des **solutions** aux enjeux de demain.

<http://www.cress-aura.org/>



Site de Clermont-Ferrand - siège social :
3 Rue Colbert - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 90 29 61 - info@cress-aura.org

Site de Lyon - siège administratif :
11, rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon
Tél. : 04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org

> Pour en savoir plus sur la CRESS AuRA :
cress-aura.org

> Pour suivre l'actualité de l'ESS en région :
ambition-ess.org

